

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES – ANNÉE UNIVERSITAIRE
2017/2018 – UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2017/2018 de l'UFR de Médecine
et des professions paramédicales -hors cursus en sciences maïeutiques- telles que jointes en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 26

Contre : 0

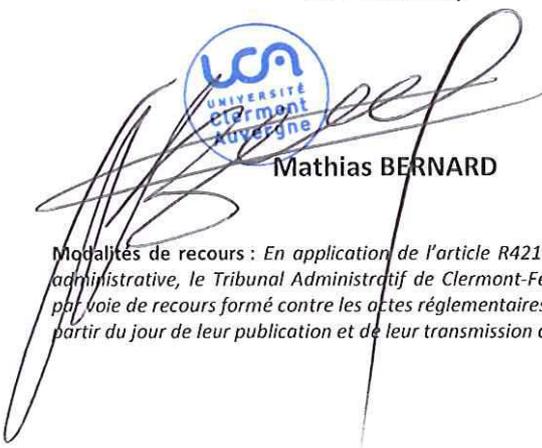
Abstentions: 3

Le Président,

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-39

TRANSMIS AU RECTEUR : 31 OCT. 2017

PUBLIE LE : 31 OCT. 2017


Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2017 - 2018

Première Année Commune aux Etudes de Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 26 juin 2017

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 5 juillet 2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE

Année 2017/2018

I - Réglementation

Conformément à la loi du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants ;

Conformément à l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première commune aux études de santé ;

Conformément aux arrêtés du 22 mars 2011 « relatifs au régime des études en vue des diplômes de formation générale en Sciences Médicales, en Sciences Pharmaceutiques et en Sciences Odontologiques »

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 31 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire fixe les coefficients des unités d'enseignement et les modalités de réorientation à l'issue du second semestre pour la première année commune des études en santé.

II - Organisation générale de la PACES

A. Dispositions générales

La première année commune aux études de santé a une durée d'un an et prépare à la sélection par concours pour les filières des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique. Elle est commune aux 4 filières. Une convention spécifique permet l'entrée à l'Institut de formation en Masso-kinésithérapie de Vichy par le biais de la filière Médecine.

Une convention spécifique permet également l'entrée à l'Ecole d'ingénieur Polytech de Clermont-Ferrand par le biais d'un classement obtenu avec des coefficients spécifiques pour chaque UE commune. Conformément à l'article L. 631.1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre dans chacune des filières à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé est arrêté chaque année conjointement par le Ministre chargé de la santé et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée par écrit à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et déposée au service de scolarité PACES dans le premier mois de la rentrée universitaire. Passé ce délai, l'inscription comptera pour une année.

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année commune aux études de santé, sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition des Directeurs des unités de formation et recherche de santé concernés. Ces dérogations ne peuvent excéder 8 % du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement en vue de l'admission en 2^{ème} année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique (art. 12 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

B. Programme

Les enseignements de la PACES sont assurés par les UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie, d'Odontologie et par l'école de sages-femmes. Les enseignements peuvent aussi être assurés par des enseignants d'autres UFR ou d'autres universités.

Le programme d'enseignement est porté à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois du début de l'année universitaire et est conforme à l'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 2009 et ses annexes.

Les modalités de contrôle des connaissances décrites ci-dessous sont arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début des enseignements.

La formation délivrée au cours de la première année commune des études de santé est structurée en deux semestres et associe des enseignements théoriques et dirigés.

La formation dispensée au cours des deux semestres comporte des unités d'enseignement communes aux quatre filières de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique. S'y ajoutent :

- durant le premier semestre, une information sur les différentes professions correspondant à ces filières et une sensibilisation à la recherche biomédicale
- durant le second semestre, une ou plusieurs unités d'enseignement spécifiques à chacune des filières.

Les UE communes représentent 475 heures d'enseignement et correspondent à 50 crédits ECTS.

Les UE spécifiques représentent 50 heures pour les filières médecine et maïeutique et 49 heures pour les filières pharmacie et odontologie. Chaque UE spécifique correspond à 10 crédits ECTS. (**Tableaux Contrôle des Connaissances pages 4, 5 et 6**)

C. Organisation des concours

Les épreuves des concours se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire.

A l'issue de la première période, les épreuves portent sur l'enseignement commun reçu au cours de celle-ci, organisé en quatre unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière conduisant à établir quatre classements différents.

A l'issue de la deuxième période, les épreuves portent sur les enseignements communs et spécifiques reçus au cours de celle-ci. Les enseignements communs sont organisés en 4 unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière. A ces enseignements communs s'ajoute(nt) l'/les unité(s) d'enseignement spécifique(s) à la/les filière(s) choisie(s) par l'étudiant.

Les épreuves sont organisées uniquement sous forme d'épreuves terminales et anonymes.

Les épreuves portant sur l'unité d'enseignement « Santé, société, humanité » sont organisées au moins en partie sous forme rédactionnelle. Les épreuves rédactionnelles font l'objet d'une double correction (article 7 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

D. Convocation aux épreuves

Le calendrier des épreuves est porté à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

Il n'y aura aucune convocation individuelle.

L'accès des salles de composition est interdit à tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard. L'étudiant n'est pas autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.

Avant de quitter la salle, tout étudiant doit remettre au surveillant une copie, même blanche.

L'usage de la calculatrice sera autorisé pour certaines épreuves. Les références de la calculatrice et les épreuves concernées feront l'objet d'un affichage.

Tableau 1

UE COMMUNES

UE COMMUNES 1 ^{er} SEMESTRE							COEFFICIENTS				Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 1 - Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme	10	100	72	28	QCM	2 heures	11	9	13	8	Pr SAPIN Pr CHAVIGNON
UE 2 - La cellule et les tissus	10	100	83	17	QCM	2 heures	10	10	9	12	Pr GUEIRARD Pr VAGO Pr BRUGNON
UE 3 - Organisation des appareils et des systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (1 ^{ère} partie)	6	60	42	18*	QCM	1 heure	6	7	5	6	Pr AVAN Pr RANCHON-COLE
UE 4 - Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	4	27	23	4*	QCM	1 heure	4	4	4	4	Pr BOIRE Dr OUCHCHANE Pr RANCHON-COLE
Total 1^{er} semestre	30	287	220	67			31	30	31	30	

* TD en ligne sur plate-forme pédagogique

Tableau 2

UE COMMUNES

UE COMMUNES		2 ^{ème} SEMESTRE					COEFFICIENTS				Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 3 - Organisation des appareils et systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (2 ^{ème} partie)	4	41	21	20*	QCM	1 heure	4	5	4	2	Pr AVAN Dr GAUMET
UE 5 - Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects morphologiques et fonctionnels	4	37	37		QCM	1 heure	5	5	3	5	Pr FILAIRE Dr COUDORE
UE 6 - Initiation à la connaissance du médicament	4	36	36		QCM	1 heure	4	2	5	2	Pr BEYSSAC Pr AUTHIER
UE 7 - Santé, Société, Humanité											
SSH 1 : Histoire, philosophie et psychologie		24	24		Question rédactionnelle	2 heures	3	3	3	5	Pr GERBAUD Pr SAUVANT-ROCHAT
SSH 2 : Droit, éthique et déontologie	8	20	20		Question rédactionnelle		2	2	2	4	
SSH 3 : Santé publique		30	30		Question(s) rédactionnelle(s) avec calcul(s)		3	3	3	2	
Total 2^{ème} semestre	20	188	168	20			21	20	20	20	

* 14 heures de TD en ligne sur la plate-forme pédagogique
6 heures de TD en salle par groupes

Tableau 3

UE SPECIFIQUES

2 ^{ème} SEMESTRE - UE SPECIFIQUES								
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Coefficients	Noms des responsables enseignants
UE spécifique Pharmacie	10	49	39	10			20	Pr VENNAT
Introduction à la botanique		22	14	8	QCM	1 heure 30	16	
Alcaloïdes et huiles essentielles		6	4	2				
Les opérations pharmaceutiques		11	11					
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	
UE spécifique Médecine	10	50	50				20	Pr SAKKA
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	3	
Anatomie des membres et du rachis		27	27		QCM	1 heure	11	
UE spécifique Maïeutique	10	50	50				20	Mme LEYMARIE/Pr GALLOT
Unité fœto placentaire		15	15		QCM	1 heure 30	18	
Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein		20	20					
Anatomie du petit bassin chez la femme		7	7					
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
UE spécifique Odontologie	10	49	49				20	Pr LEROI/Pr VAGO
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Morphogenèse et organogenèse cranio-faciale		16	16		QCM	40 minutes	8	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	

III- Organisation particulière de la PACES

A. 1^{er} semestre

a) Classement

A l'issue du premier semestre, les notes attribuées à chaque étudiant aux épreuves de la 1^{ère} période sont publiées après la correction de celles-ci et application des coefficients par filières.

4 classements seront donc publiés afin d'éclairer le choix de l'étudiant pour son inscription pédagogique dans les filières ainsi qu'un classement neutre qui reprend les coefficients proportionnels au volume des enseignements.

Les crédits ECTS attribués à chaque Unité d'Enseignement validée seront mentionnés sur les relevés de notes distribués en janvier et en juillet.

b) Choix des filières

A l'issue du concours du premier semestre, les étudiants devront choisir leur(s) unité(s)spécifiques d'enseignement correspondant à la/les filière(s) (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique).

Tout étudiant qui souhaite entrer en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute doit s'inscrire pédagogiquement à la filière Médecine, suivre les cours des UE communes et des UE spécifiques de la filière Médecine.

Cette inscription se déroulera à l'issue des résultats et du classement de la première partie du concours et devra être réalisée par internet dans les 10 jours qui suivent la publication des résultats.

Aucun changement ne sera accepté au-delà de cette période.

Les étudiants qui souhaiteront se réorienter vers l'école d'ingénieur Polytech Clermont-Ferrand devront également exprimer leur souhait sur l'espace numérique de travail.

c) Réorientation

Les étudiants peuvent être réorientés par décision du Président de l'Université vers d'autres formations universitaires après la publication des notes des épreuves du 1^{er} semestre en fonction de leur classement obtenu. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15 % du nombre d'inscrits (article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

En cas de réorientation, le premier semestre de la PACES compte pour une inscription.

En vue d'une réorientation en S2 de la 1^{ère} année de la Licence « Sciences pour la santé » (support de l'expérimentation pour l'admission aux études de santé), les étudiants doivent déposer une demande au service de scolarité PACES. En fonction du nombre de places disponibles, et après examen des dossiers, une commission établit la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en L1-S2.

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

B. 2^{ème} semestre

a) Classement

A l'issue des épreuves du second semestre, quatre classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des unités d'enseignement communes et à l'unité d'enseignement spécifique après application des coefficients respectifs.

Seuls les étudiants inscrits et ayant passé toutes les épreuves spécifiques d'une ou plusieurs filières pourront être classés dans la ou les filières considérées.

Il appartient au jury de définir le niveau de connaissances au-dessous duquel tout candidat ne pourra prétendre être classé et de ce fait, ne pourra exercer son choix.

En cas d'ex-æquo sur une ou les listes de classement la priorité de choix d'admission est accordée à l'étudiant ayant obtenu la meilleure note dans les unités d'enseignement spécifiques selon la filière concernée. S'il y a encore ex-æquo la priorité de choix ou d'admission est accordée au candidat ayant obtenu la meilleure note dans l'UE 7 « Santé, société, humanité ».

Tout étudiant inscrit en PACES et ayant exprimé le souhait en janvier d'intégrer l'école d'ingénieur de Polytech, aura un classement Polytech tenant compte des coefficients suivants par UE :

Au semestre 1

UE 1 : coefficient 15

UE 2 : coefficient 10

UE 3 : coefficient 12

UE 4 : coefficient 12

Au semestre 2 :

UE 3 : coefficient 12

UE 5 : coefficient 6

UE 6 : coefficient 4

UE 7 : coefficient 4

b) Choix des postes

A partir de la date de publication des résultats des concours l'étudiant disposera de trois jours pour choisir son poste sur un site dédié (choix PACES).

Les étudiants inscrits à plusieurs filières doivent ordonner leur choix.

La procédure du choix définitif s'effectuera à l'aide d'un logiciel sur la base décroissante des numerus clausus. A l'issue de la procédure, aucun changement de filière ne sera accepté.

Les étudiants classés en rang utile dans une filière qui ne correspond pas à leur choix définitif, doivent renoncer à l'admission dans cette filière pour se réinscrire en 1^{ère} année commune des études de santé s'ils répondent aux conditions de réinscription.

En cas de problèmes imprévus, un choix en amphithéâtre serait organisé.

c) Réorientation

Les étudiants dont le rang de classement (classement neutre : UE communes uniquement) se situera au-delà de trois fois le numerus clausus correspondant au nombre de places attribuées à l'établissement (NC médecine + NC kinésithérapie + NC pharmacie + NC odontologie + NC sages-femmes) **X3**, pour l'ensemble des 4 filières, ne seront pas autorisés à redoubler **et pourront être réorientés vers une autre formation.**

Les étudiants non autorisés à redoubler à l'issue du deuxième semestre pourront se réinscrire ultérieurement en première année commune aux études de santé, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

L'étudiant ayant validé la PACES, en tenant compte de ses notes au classement neutre, se verra délivrer 60 crédits lui donnant ainsi l'équivalence de la première année de Licence (L1).

IV- Le passage en deuxième année

• Stages

Médecine, Odontologie, Maïeutique : Stage d'initiation aux soins infirmiers

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études médicales ou en 2^{ème} année des études d'odontologie en juin 2017 devront effectuer avant le début de la 2^{ème} année, un stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, d'une durée de quatre semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.

Les étudiants admis en 2^{ème} année de maïeutique effectueront un stage d'initiation aux soins infirmiers. Le choix du lieu de stage s'exerce dans l'ordre de classement au concours parmi les lieux proposés par la UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et par l'UFR d'Odontologie et par l'Ecole de Maïeutique. Un lieu de stage trouvé par l'étudiant peut être retenu.

Dans tous les cas, la présence des étudiants le jour du choix des stages est obligatoire.

Les stages doivent être effectués en métropole uniquement (aucune dérogation possible) et la formation théorique est obligatoire.

Sont dispensés du stage d'initiation aux soins infirmiers, les étudiants admis :

- Titulaires d'un diplôme paramédical
- Titulaires d'un diplôme étranger de médecine, d'odontologie ou de maïeutique.

Ceux-ci devront néanmoins suivre les cours d'hygiène dispensés à la UFR de Médecine et des Professions Paramédicales en début de stage et passer le contrôle écrit prévu à la fin du stage.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V- Transfert dans un autre établissement

Aucune demande de transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur suite à une admission en 2^{ème} année des études de santé ne sera accordée. Seules les demandes de transfert en fin de cycle sont étudiées.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

1^{er} Cycle des Etudes Médicales
DFGSM2, DFGSM3

Conseil de Gestion de Médecine : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence (article 1).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

2^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales doivent effectuer avant le début de la 2^{ème} année, durant l'été, un stage d'initiation aux soins effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage. La validation de ce stage et du contrôle écrit sont obligatoires.

I - Organisation des enseignements

- a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (S3 et S4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales.

La présence aux Travaux Dirigés (TD) est OBLIGATOIRE. Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement : l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera cette liste. Une copie de ce document devra être adressée dans les 72 heures suivant chaque TD au bureau du service de scolarité par les enseignants.

En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable du TD ou auprès du bureau de la scolarité. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté « défaillant ». Les résultats de l'UE et du semestre ne seront pas calculés.

La présence aux enseignements donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

- b- **Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres**

La formation comprend, en outre du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au semestre 3 et 5 crédits au semestre 4.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 1, 2, et 3.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir annexe 3) au cours de l'année.

Les étudiants qui choisissent les UE de formation à la recherche (voir annexe 2) devront valider au moins 1 UE et 1 stage de 8 semaines. Ces unités d'enseignement s'inscrivent dans des parcours de masters habilités. Ces parcours représentent une réelle formation à la recherche permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de formation à la recherche (Master) éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ou UE libres ».

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note strictement inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.

La note obtenue à l'UE de formation à la recherche est intégrée au processus de compensation sans note éliminatoire. Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient), **sans note éliminatoire.**

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire.**

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) aux enseignements théoriques, sans note éliminatoire, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFGSM3 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par semestre au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonneurs des UE					
							Enseignement théorique						Enseignement pratique						
			Total	CM	TD	e-learning	Écrit			Durée	Coef	Période examens	CC Coef						
							QR	QROC	QCM										
<u>REIN et VOIES URINAIRES</u>	4	1	44h																
Anatomie				12h															
Histologie				4h															
Physiologie				12h															
Sémiologie néphrologique				10h															
Sémiologie urologique				6h															
<u>APPAREIL LOCOMOTEUR</u>	6	1	20h																
Morphologie (anatomie)				2h															
Physiologie				4h															
Sémiologie médicale						4h													
Sémiologie chirurgicale				2h	4h														
Sémiologie radiologique				4h															
<u>SEMILOGIE GENERALE***</u>	2	1	10h	9h	1h														
<u>SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE</u>	8	1	60h																
Morphologie (anatomie)				12h															
Morphologie (histologie)					4h														
Sémiologie psychiatrique				12h	8h														
Sémiologie/Physiologie neurologique																			
Sémiologie radiologique				0	7h	17h													
<u>TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE***</u>	3	1	29h	29h															
<u>ANGLAIS</u>	2	1	16h			16h													
Contrôle continu : - une expression orale - un test écrit - une compréhension orale finale																			
UE librement choisies ou UE libres																			
UE Enseignements complémentaires (ANNEXE 1) UE Formation à la recherche (ANNEXE 2) UE libres (ANNEXE 3)	5		40h																
TOTAL semestre 3	30		219h	118h	44h	17h													

***UE communes avec études de maïeutique

TABLEAU I bis
SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures			Validation des enseignements							Coordonneurs des UE								
						Enseignement théorique						Enseignem ^t pratique									
			Total	CM	TD	Écrit			Durée	Coef	Période examens	CC Coef									
						QR	QROC	QCM													
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	4	1	36h																		
Morphologie (anatomie)				3h																	
Morphologie (histologie)																					
Physiologie				9h																	
Sémiologie clinique				20h																	
Sémiologie radiologique				2h																	
APPAREIL RESPIRATOIRE	3	1	24h																		
Morphologie (anatomie)				4h																	
Morphologie (histologie)				2h																	
Physiologie				8h																	
Sémiologie				10h																	
APPAREIL DIGESTIF	4	1	40h																		
Morphologie (histologie-embryologie)				4h																	
Morphologie (anatomie)				10h																	
Physiologie				10h																	
Sémiologie clinique et radiologique				16h																	
NUTRITION***	3	1	20h																		
Principes fondamentaux				5h																	
Physiopathologie				11h																	
Sémiologie				4h																	
BIOMEDECINE QUANTITATIVE	3	1	29h	19h	10 h																
REVETEMENT CUTANE	2	1	12h	12h																	
SCIENCES MORPHOLOGIQUES	2	1	18h 18h		36h																
TISSU SANGUIN	2	1	20h	20h																	
ANGLAIS	2	1	16h		16h																
Contrôle continu : - une expression orale - un test écrit - une compréhension écrite finale																					
UE librement choisies ou UE libres	5		40h																		
UE Enseignements complémentaires (ANNEXE 1) UE Formation à la recherche (ANNEXE 2) UE libres (ANNEXE 3)																					
TOTAL semestre 4	30		273h	169h	64h																

***UE commune avec études de maïeutiques

ANNEXE 1 Unités d'enseignement complémentaires (unités librement choisies ou libres) DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Coef	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Actions de prévention niveau 1(annuel)	20h	2,5	Ecrit 80% Oral 20%	Janvier	1/2h	0,5	Pr. L. GERBAUD
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	2,5	Questions rédactionnelles	Janvier	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET Dr D. MORVAN
Semestre 3	Déontologie et pratique médicale	20h	2,5	Questions rédactionnelles / QROC	Janvier	1/2h	0,5	Dr B. BOYER Pr T. FAICT
Semestre 3 et 4	Informatique et multimédia et Préparation au C2i (Annuel)	20h	2,5 par semestre	Ecrit CC	Janvier et Mai	1/2h par semestre	0,5 par semestre	Pr. J.Y. BOIRE
Semestre 4	TP de Biophysique (pratique d'outils diagnostiques en rapport avec les principes physiques) – 30 étudiants maximum*	20h	2,5	Contrôle continu et écrit	Mai	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	2,5	QROC	Mai	1/2h	0,5	Pr. J.M. GARCIER
Semestre 4	Anatomie clinique (50 inscrits max.)	20h	2,5	Schémas à compléter	Mai	1/2h	0,5	Pr M. FILAIRE
Semestre 4	Génétique épidémiologique des maladies communes	20h	2,5	Questions rédactionnelles	Mai	1/2h	0,5	Pr F. CORNELIS
Semestre 4	Séméiologie Biochimique	20h	2,5	QROC et/ou QCM	Mai	1/2h	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 3	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PACES (places limitées)	20h	2,5	Mémoire de 2 à 4 pages	Janvier		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 4	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PACES (places limitées)	20h	2,5	Mémoire de 2 à 4 pages	Mai		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir annexe 2) <i>L'étudiant qui est autorisé à suivre cette UE dans le cadre des UE Complémentaires au semestre 3 ou 4, devra obligatoirement choisir 2 autres UE complémentaires proposées dans l'annexe 1. Il ne pourra pas s'inscrire à une UE de formation à la recherche ; il pourra le faire l'année suivante.</i>	Voir annexe 2	5	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			1	Pr I. CREVEAUX
Semestre 3 ou 4	UE libre (voir annexe 3)		2,5					
Semestre 3 ou 4	UE de Formation à la recherche <i>L'étudiant qui suit cette UE dans le cadre de la formation à la recherche au semestre 3 ou 4, devra obligatoirement choisir 2 autres UE complémentaires ou 1 UE libre et une UE complémentaire proposées dans l'annexe 1 et 3 au semestre 3 ou 4. Il ne pourra pas s'inscrire à une UE de master dans le cadre des UE complémentaires ; il pourra le faire l'année suivante.(voir UE proposées en annexe 2)</i>	Voir annexe 2	5	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			1	Pr I. CREVEAUX

* l'inscription à ce TP se fera auprès du service de Biophysique

ANNEXE 2 Unités d'enseignement de formation à la recherche (unités librement choisies ou libres) DFGSM2
Chaque UE validée confère 5 crédits.

Mention de Master	Intitulé de l'UE	Responsable de l'enseignement	Semestre d'enseignement / Nombre d'heures	Capacité d'accueil limitée	"Année d'accueil"/Modalités d'inscription
Sciences du Médicament	Pharmacologie moléculaire	L. Terrail	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P. Coudert	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Initiation aux Méthodologies de Recherche Clinique	C. Dubray	S2, 36h	35 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Interactions médicaments - cibles	P Coudert	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
Education et Santé publique	Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie	Pr L. Gerbaud	S1, 56 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat et Gil Boudet	S2, 30h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Méthodes en évaluation	Pr L. Gerbaud B. Belgacem	S2, 58 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
Microbiologie	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription + entretien
Biologie Santé	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	S1, 30h	5 étudiants	3 ^{ème} année CV et une lettre de motivation de quelques lignes (en indiquant le rang de classement à la PACES).
	Neurodéveloppement neurodégénérescence	F Durif	S2, 35h	50 étudiants en tout dans l'UE	2 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Physiopharmacologie de la douleur (commun au Master Sciences du médicament)	R Dallel	S2, 40h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Biologie cellulaire et oncogénèse	C Beaudouin	S2, 35h	15 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Reproduction humaine	F Brugnon	S2, 32h	50 étudiants	3 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Fonctions orales et nutrition	V Leroi-Roger	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Nutrition Humaine et Pathologies	C Malpuech-Brugere	S1, 30h	25 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription



UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES **(Unités librement choisies ou libres) DFGSM2**

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'enseignement libre**.

Sont proposées à votre choix, les Unités d'enseignement libres suivantes :

HOP'ART (12 places)

2,5 crédits - Coefficient : 0,2

Responsable de cette U.E. : Professeur Laurent GERBAUD

Participation active dans une association humanitaire ou de vie étudiante

5 crédits – coefficient : 1

Validation par une Commission Pédagogique constituée de 3 membres du Conseil de Gestion, sur projet rédigé et présenté oralement en fin d'année. Ceci suppose le respect du cahier des charges du statut étudiant responsable associatif voté à la CFVU de l'Université Clermont Auvergne.

Responsable de l'UE : Pr J.M.GARCIER

Membres élus au niveau national dans des instances ou associations reconnues

5 crédits – coefficient : 1

Validation sur le présentiel aux réunions du Conseil de Gestion ou de la CFVU, et des conseils pédagogiques et de perfectionnement, ou sur une mission définie (rédaction d'un mémoire de 2 pages rappelant l'implication de l'étudiant).

Responsable de l'UE : Pr J.M.GARCIER

Engagé à servir dans la réserve

2,5 crédits - Coefficient : 0,2

Une commission est chargée d'examiner les dossiers et de recevoir les étudiants qui souhaitent bénéficier de ce statut afin d'évaluer leur demande et leur projet dans le cadre d'entretiens qualitatifs.

Contacts : Direction de la Vie Universitaire

Remise à niveau linguistique en espagnol ou en allemand au département du SCLV (UBP) pour les étudiants ayant un projet de mobilité ERASMUS : 2,5 crédits par semestre - Coefficient : 0,2
(12 inscrits max.)

Préparation au TOEFL en anglais au département du SCLV (UBP) pour les étudiants ayant un projet ERASMUS (conseillé) et pour les étudiants ayant un projet Oklahoma (obligatoire sous peine de non obtention du VISA) : 2,5 crédits par semestre – coefficient : 0,2

Responsable de l'UE : L.L. RIBAUB

Unités d'Enseignement libres proposées par les Services Inter Universitaires

2,5crédits - Coefficient : 0,2

Service Santé Universitaire (SSU) : <http://sante.clermont-universite.fr/Unites-d-enseignement-avec-le-SSU>

Service Université Culture (SUC) : <http://culture.clermont-universite.fr/Ateliers-validables-UE-libres>

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : <http://sport.clermont-universite.fr/>

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

I - Organisation des Enseignements:

a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire composé de trois modules (12 heures) sera dispensé en fin de DFGSM3 (et en début de DFASM1).

L'AFGSU sera délivrée après validation de l'ensemble des modules à la fin du DFASM1.

La présence aux Travaux Dirigés (TD) est OBLIGATOIRE. Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement : l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera cette liste. Une copie de ce document devra être adressée dans les 72 heures suivant chaque TD au bureau du service de scolarité par les enseignants.

En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de l'TD ou après du bureau de la scolarité. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté « défaillant ». Les résultats de l'UE et du semestre ne seront pas calculés.

La présence aux enseignements donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

b- Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres

La formation comprend, en outre du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au semestre 3 et 5 crédits au semestre 4.

Les unités d'enseignements librement choisies ou libres sont listées aux annexes 4, 5, et 6.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir annexe 6) au cours de l'année.

Les étudiants qui choisissent les UE de formation à la recherche (voir annexe 5) devront valider 1 UE et 1 stage de 8 semaines. Ces unités d'enseignements s'inscrivent dans des parcours de masters habilités. Ces parcours représentent une réelle formation à la recherche permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche.

c- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent du lundi au vendredi, tous les matins de 8 h 30 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 12 h 30) pendant une durée de 6 mois (d'octobre à mi-mai).

- Organisation des stages

Les 6 périodes ont une durée de 4 semaines chacune (\pm 1 jour).

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort.

Certains stages comprennent une initiation en laboratoire. Cette initiation est organisée par les chefs de service concernés.

Le stage de radiologie et d'anatomie pathologique sera organisé comme suit :

- 1 semaine en anatomie pathologique (à raison d'un étudiant par laboratoire : Nouvel Hôpital Estaing – Hôpital Gabriel Montpied – Centre Jean Perrin).
- 3 semaines en radiologie.

d- Validation des stages

Des fiches de validation seront envoyées aux chefs de service pour noter les appréciations **et la note**. Les étudiants devront obligatoirement faire une évaluation (par système informatique anonyme) de leur stage pour en obtenir la validation définitive.

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé les six stages conformément à la grille ci-dessus (total 400 heures)**. **Tout stage de rattrapage doit être effectué entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

II - Organisation des épreuves

▪ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ **2^{èmes} sessions** (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note strictement inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.

La note obtenue à l'UE de formation à la recherche est intégrée au processus de compensation sans note éliminatoire. Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient), **sans note éliminatoire.**

- l'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire.**

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20), sans note éliminatoire, et avoir validé les stages pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique
- Avoir validé les stages (appréciation du chef de service **et** évaluation de l'étudiant).
- Avoir obligatoirement évalué les enseignements et les stages

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM1.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des U.E.
							Enseignement théorique						Enseignement pratique	
				Écrit						CC				
				CM	TD	TP	Question réduct.	QROC	QCM		Durée	Coef	Période examen	
<u>IMMUNO-PATHOLOGIE et IMMUNO-INTERVENTION</u>	4	1	30h				X (et ou) X (et ou) X			1h	1	mai		Pr. J.O. BAY Dr. B. EVRARD
Physiologie				3h										
Aspects cliniques dysfonctions et méthodes exploratoires				20h										
Applications thérapeutiques				7h										
<u>AGENTS INFECTIEUX - HYGIENE***</u>	8	1	69h				X (et ou) X (et ou) X			2h30	0,80	mai	0,20	Pr. C. HENQUELL Pr. R. BONNET Pr. O. TRAORE Dr P. POIRIER
Virologie				18h		2h								
Bactériologie				18h		6h								
Hygiène				7h										
Parasitologie				12h		6h								
<u>BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE</u>	5	1	50h				X (et ou) X (et ou) X			2h	1	mai		Pr. F. PENAULT-LLORCA Pr. P.AVAN
Anatomie pathologique				28h										
Biophysique				22h										
<u>ANGLAIS</u>	2	1	16h		16h		Contrôle continu + présentation orale Epreuve de compréhension écrite			30min 1h30	0.25 0.75	avril		J. BILLON
<u>STAGE 2</u>	4		200h											
<u>AFGSU niveau 1</u>	2		12h				Présentiel				1	mai/juin		Mme. VIALARD
<u>UE librement choisies ou UE libres</u>														
UE Enseignements complémentaires (ANNEXE 4) UE Formation à la recherche (ANNEXE 5) UE libres (ANNEXE 6)	5	1 ou 0,5 ou 0,2	40h								0, 5 ou 1			
TOTAL	30		417h	135h	16h	14h								

***UE commune avec études de maïeutique

Annexe 4

Unités d'enseignement complémentaires (unités librement choisies ou libres) DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Période d'examen	Durée de l'épreuve	Crédits	Coeff	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr COSTES
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr P. AVAN
Semestre 5	Sémiologie biochimique	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 5 <u>et</u> 6	Actions de prévention niveau 2 (annuel) (ouvert aux étudiants ayant validé le module Actions de prévention niveau 1 en DFGSM 2)	20h	Janvier <u>et</u> Mai	1/2h	2,5 par semestre	0,5	Pr. L. GERBAUD
Semestre 6	Reproduction : environnement et assistance médicale à la procréation	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	H. PONS
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	Pr J.M. GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	Pr P. VAGO
Semestre 5	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES	20h	Janvier		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 6	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES	20h	Mai		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 5 ou 6	UE de Master (voir UE proposées en annexe 5) <i>L'étudiant qui est autorisé à suivre cette UE dans le cadre des UE Complémentaires au semestre 5 ou 6, devra obligatoirement choisir 2 autres UE complémentaires proposées dans l'annexe 4. Il ne pourra pas s'inscrire à une UE de formation à la recherche ; il pourra le faire l'année suivante dans le cadre du parcours personnalisé du second cycle.</i>	Voir annexe 5		Se reporter aux MCC de la mention de master	5	1	Pr I. CREVEAUX
Semestre 5 ou 6	UE Libre (annexe 6)					2.5	
Semestre 5 ou 6	UE de Formation à la recherche <i>L'étudiant qui suit cette UE dans le cadre de la formation à la recherche au semestre 5 ou 6, devra obligatoirement choisir 2 autres UE complémentaires ou 1 UE libre et 1 UE Complémentaire proposées dans l'annexe 4 et 6 pour le semestre 5 ou 6. Il ne pourra pas s'inscrire à une UE de master dans le cadre des UE complémentaires.</i>	Voir annexe 5		Se reporter aux MCC de la mention de master	5	1	Pr I. CREVEAUX

ANNEXE 5 Unités d'enseignement de formation à la recherche (unités librement choisies ou libres) DFGSM3

Mention de Master	Intitulé de l'UE	Responsable de l'enseignement	Semestre d'enseignement / Nombre d'heures	Capacité d'accueil limitée	"Année d'accueil"/Modalités d'inscription
Sciences du Médicament	Pharmacologie moléculaire	L. Terrail	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P. Coudert	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Initiation aux Méthodologies de Recherche Clinique	C. Dubray	S2, 36h	35 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Interactions médicaments - cibles	P Coudert	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
Education et Santé publique	Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie	Pr L. Gerbaud	S1, 56 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat et Gil Boudet	S2, 30h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Méthodes en évaluation	Pr L. Gerbaud B. Belgacem	S2, 58 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
Microbiologie	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription + entretien
Biologie Santé	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	S1, 30h	5 étudiants	3 ^{ème} année CV et une lettre de motivation de quelques lignes (en indiquant le rang de classement à la PACES).
	Neurodéveloppement neurodégénérescence	F Durif	S2, 35h	50 étudiants en tout dans l'UE	2 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Physiopharmacologie de la douleur (commun au Master Sciences du médicament)	R Dallel	S2, 40h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Biologie cellulaire et oncogénèse	C Beaudouin	S2, 35h	15 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Reproduction humaine	F Brugnon	S2, 32h	50 étudiants	3 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Fonctions orales et nutrition	V Leroi-Roger	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Nutrition Humaine et Pathologies	C Malpuech-Brugere	S1, 30h	25 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES
3^{ème} année des Etudes Médicales (DFGSM3)

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité libre**.

Sont proposées à votre choix, les Unités libres suivantes :

HOP'ART (12 places)

2,5 crédits - Coefficient : 0,2

Responsable de cette U.E. : Professeur Laurent GERBAUD

Participation active dans une association humanitaire ou de vie étudiante

5 crédits – coefficient : 1

Validation par une Commission Pédagogique constituée de 3 membres du Conseil de Gestion, sur projet rédigé et présenté oralement en fin d'année. Ceci suppose le respect du cahier des charges du statut étudiant responsable associatif voté à la CFVU de l'Université Clermont Auvergne.

Responsable de l'UE : Pr J.M.GARCIER

Membres élus au niveau national dans des instances ou associations reconnues

5 crédits – coefficient : 1

Validation sur le présentiel aux réunions du Conseil de Gestion ou de la CFVU, et des conseils pédagogiques et de perfectionnement, ou sur une mission définie (rédaction d'un mémoire de 2 pages rappelant l'implication de l'étudiant).

Responsable de l'UE : Pr J.M.GARCIER

Engagé à servir dans la réserve

2,5 crédits - Coefficient : 0,2

Une commission est chargée d'examiner les dossiers et de recevoir les étudiants qui souhaitent bénéficier de ce statut afin d'évaluer leur demande et leur projet dans le cadre d'entretiens qualitatifs.

Contacts : Direction de la Vie Universitaire

Remise à niveau linguistique en espagnol ou en allemand au département du SCLV (UBP) pour les étudiants ayant un projet de mobilité ERASMUS : 2,5 crédits par semestre - Coefficient : 0,2
(12 inscrits max.)

Préparation au TOEFL en anglais au département du SCLV (UBP) pour les étudiants ayant un projet ERASMUS (conseillé) et pour les étudiants ayant un projet Oklahoma (obligatoire sous peine de non obtention du VISA) : 2,5 crédits par semestre – coefficient : 0,2

Responsable de l'UE : L.L. RIBAUB

Unités d'Enseignement libres proposées par les Services Inter Universitaires

2,5crédits - Coefficient : 0,2

Service Santé Universitaire (SSU) : <http://sante.clermont-universite.fr/Unites-d-enseignement-avec-le-SSU>

Service Université Culture (SUC) : <http://culture.clermont-universite.fr/Ateliers-validables-UE-libres>

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : <http://sport.clermont-universite.fr/>

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales
DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) sanctionne la seconde partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au grade de master (Article D612-34 du code de l'Education).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013)

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre les objectifs définis précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique, organisé au cours des deux derniers semestres de formation.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants

- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'unité de formation et de recherche de médecine, puis approuvée par le président de l'université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par unité d'enseignement sera tolérée hors raisons médicales. Au-delà de deux absences non reconnues valables, l'étudiant sera déclaré "défaillant" à l'UE ou à l'EC et n'aura pas de résultat. Il devra passer les examens de 2^{ème} session.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

II - Stages et gardes :

Les étudiants accomplissent trente-six mois de stages incluant les congés annuels.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1 et DFASM2 : stages à temps plein, du lundi au vendredi (la durée quotidienne du stage est alors de 8 heures par jour et le samedi matin. La période de stage est de 6 semaines.

Ils participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ».

Les gardes font partie intégrante de la formation.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences prévues dans le carnet de stage.

Ils effectuent en particulier :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le directeur de chaque unité de formation et de recherche médicale désigne un professeur des universités - praticien hospitalier ou un maître de conférences des universités-praticien hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Dans chaque unité de formation et de recherche de médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoit des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages.

Un contrat pédagogique, signé entre le directeur de l'unité de formation et de recherche et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle et notamment de poursuivre l'apprentissage de la réflexion éthique.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage.

La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

III - Redoublement :

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau **douze mois de stage** incluant les congés annuels et les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique)

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

PREMIERE ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 semaines définies de la façon suivante (sous toute réserve) :

- 1^{ère} période (du 5 septembre au 27 octobre 2017) avec examens en fin de période.
- 2^{ème} période (du 11 décembre 2017 au 2 février 2018) avec examens en fin de période
- 3^{ème} période (du 19 mars au 7 mai 2018) avec examens en fin de période.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par module d'enseignement sera tolérée hors raisons médicales. Au-delà de deux absences non reconnues valables, l'étudiant sera déclaré "défaillant" à l'UE ou à l'EC et n'aura pas de résultat. Il devra passer les examens de 2^{ème} session.

▪ Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

UE 6	Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail
UE7	Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang
UE8	Circulation - Métabolismes
UE9	Cancérologie - Onco-hématologie

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2)

▪ Parcours personnalisé

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **5 crédits** au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une orientation vers la recherche (ANNEXE 1). Les étudiants qui choisissent les UE de formation à la recherche devront valider 1 UE et 1 stage de 8 semaines. Ces unités d'enseignements s'inscrivent dans des parcours de masters habilités. Ces parcours représentent une réelle formation à la recherche permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche.

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM1. Les étudiants sont répartis sur l'ensemble des terrains de stage proposés pour les années DFASM1 et DFASM2 pendant la période de six semaines où ils sont en stage.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires.

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités.

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les 3 disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1 (grille ci-après)

Liste des stages hospitaliers :

- 1 - Cancérologie - ORL - Pneumologie - Chirurgie thoracique
- 2 - Gastro-entérologie - Chirurgie digestive - Néphrologie – Urologie - Chirurgie maxillo-faciale
- 3 - Cardiologie - Chirurgie cardiaque - Chirurgie vasculaire
- 4 - Médecine Générale
- 5 - Gynécologie - Obstétrique
- 6 - Pédiatrie
- 7 - Neurologie - Neurochirurgie - Ophtalmologie
- 8 - Rhumatologie - Chirurgie orthopédique - Médecine Post-Urgences - Rééducation

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Une procédure d'affectation des lieux de stage a été établie et validée par le conseil de gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Une formation concernant le stage de médecine générale de 3 heures sera organisée en octobre.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines.

Tableau I
2017/2018

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1

Sem	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables	
					C.M.	E.D.			Période	Durée		
SEMESTRE 1	AFGSU	1 ^{ère} période	2	9 h		9 h	Cas pratiques		Octobre		Mme VIALARD	
	SIMULATION SUR MANNEQUINS	1 ^{ère} période	1	20 (tuteurs) 10 (étudiants)		20 10	Présence pour tuteurs QCM – réussite pratique pour étudiants		Septembre		Pr J.E. BAZIN	
	UE 7.1		1 ^{ère} période	5				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Octobre	2h (1h par EC)	Pr D. CAILLAUD Pr J.O. BAY
	Inflammation- Immunopathologie											
	- Poumon Sang EC Pneumologie EC Hématologie											
	UE 8.1		1 ^{ère} période	7				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Octobre	3h (1h par EC)	Pr A.E. HENG Pr B. CITRON Pr J.P. BOITEUX
	Circulation – Métabolisme											
	EC Néphrologie											
	EC Cardiologie EC Urologie											
	UE 12		1 ^{ère} période	2	12 h			Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Octobre	1h	Pr C. DUBRAY Dr L. OUCHCHANE
Formation générale à la recherche (dont LCA)												
UE 9		2 ^{ème} période	5	36 h			Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Février	1h	J.O. BAY O. TOURNILHAC	
Cancérologie-Onco-hématologie												
UE 8.2		2 ^{ème} période	8				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Février	2h (1h pour endoc + nutr - 1h pour gastro-entéro)	Pr I. TAUVERON Pr E. BUC Pr Y. BOIRIE	
Circulation – Métabolisme												
EC Endocrinologie												
EC Gastro-entérologie EC Nutrition												
Total semestre 1			30 crédits	216 h		246h	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)					

Sem.	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	ED			Période	Durée	
SEMESTRE 2	Anglais	2 ^{ème} période	2	15h		15h	Contrôle continu (Expression orale) Expression orale	0,5 0,5	janvier	10 mn	Mme M. BARROSO-FONTANEL
	UE 7.2		7				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mai	2h30 (1h Med Int et 1h30 Rhum- Orth)	Pr M. ANDRE Pr O. AUMAITRE Pr M. SOUBRIER Pr S. BOISGARD
	Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang EC Médecine Interne EC Rhumatologie-Orthopédie	3 ^{ème} période	3 4	18 h 35 h	18 h 35 h						
	UE 6		8				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mai	2h30 (1h par EC)	Pr O. LESENS Pr F.DUTHEIL
	Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail EC Maladies infectieuses EC Santé au travail	3 ^{ème} période	6 2	45 h 9 h	45 h 9 h						
UE 13 Stages et gardes	Annuel	8				Carnet de stage	1	Sept.		Pr P. CLAVELOU Pr I. BARTHELEMY	
Total semestre 2 hors parcours personnalisé			25 crédits	122 h			*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau II

PARCOURS PERSONNALISE DFASM1

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
				C.M	E.D	Modalités	Coef	Période	Durée	
Stratégies des examens de laboratoire et radiologiques	3 ^{ème} période 2 ^{ème} semestre	2.5	20h		20 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mai	1h	Pr. J. SCHMIDT Pr. L. BOYER
Ethique médicale*	2 ^{ème} période 1 ^{er} semestre	2.5	15 h		15h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Février	1h	Pr J.E. BAZIN Pr. G. BROUSSE
UE orientation recherche** (MASTER) Voir Annexe 1	2 ^{ème} semestre	5	Voir annexe 1		Voir annexe 1	1	Avril/Mai		Pr I. CREVEAUX	
Engagement pédagogique étudiant Participation active dans une association humanitaire ou de vie étudiante Membres élus au niveau national dans des instances ou associations reconnues		2,5			Mémoire de 2 à 4 pages				Pr. J.M. GARCIER	
Engagés à servir dans la réserve		2,5							K. COSTE Pr. P. MOTREFF	

* Ethique médicale : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1^{er} semestre mais la validation se fera sur le 2^{ème} semestre.

** Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2- ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018

Intitulés	Coordonnateurs	Chefs de Services	Services	
CANCEROLOGIE PNEUMOLOGIE CHIRURGIE THORACIQUE ORL	Professeur BAY	Professeur BAY	<i>Cancérologie</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur POMEL	<i>Chirurgie Cancérologique</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur VERRELLE	<i>Radiothérapie</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur GILAIN	<i>ORL</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CAILLAUD	<i>Pneumologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur FILAIRE	<i>Chirurgie thoracique</i>	Centre Jean PERRIN
UROLOGIE NEPHROLOGIE GASTRO-ENTEROLOGIE CHIRURGIE DIGESTIVE CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE PHARMACOLOGIE	Professeur BOITEUX	Professeur GUY	<i>Urologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ABERGEL	<i>Hépto-Gastro-Entérologie</i>	Hôpital Estaing
		Professeur HENG	<i>Néphrologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur PEZET	<i>Chirurgie viscérale</i>	Hôpital Estaing
		Professeur BARTHELEMY	<i>Chirurgie maxillo-faciale</i>	Hôpital Estaing
		Professeur AUTHIER	<i>Pharmacologie</i>	Hôpital G. Montpied
CARDIOLOGIE CHIRURGIE VASCULAIRE CHIRURGIE CARDIAQUE	Professeur CITRON	Professeur MOTREFF	<i>Cardiologie, Maladies Vasculaires</i> <i>Cardiologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CAMILLERI	<i>Chirurgie Cardio-vasculaire</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CITRON	<i>Cardiologie, Maladies vasculaires</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ROSSET	<i>Chirurgie vasculaire</i>	Hôpital G. Montpied
MEDECINE GENERALE (DFASM1 et DFASM2)	Professeur BOTTET			

TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 - ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018

Intitulés	Coordonnateurs	Chefs de Services	Services	
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	Professeur GALLOT	Professeur CANIS	<i>Gynécologie-Obstétrique</i>	Hôpital Estaing
		Professeur GALLOT	<i>Gynécologie-Obstétrique</i>	Hôpital Estaing
PEDIATRIE	Professeur LABBE	Professeur LABBE	<i>Pédiatrie A</i>	Hôpital Estaing
		Professeur LABBE	<i>Pédiatrie B</i>	Hôpital Estaing
		Professeur LABBE	<i>Urgences Pédiatriques</i>	Hôpital Estaing
		Professeur CANAVESE	<i>Chirurgie Infantile</i>	Hôpital Estaing
NEUROLOGIE NEURO-CHIRURGIE OPHTALMOLOGIE PHARMACOLOGIE	Professeur DURIF	Professeur DURIF	<i>Neurologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur LEMAIRE	<i>Neurochirurgie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CHIAMBARETTA	<i>Ophtalmologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur AUTHIER	<i>Pharmacologie</i>	Hôpital G. Montpied
RHUMATOLOGIE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION MEDECINE POST-URGENCES	Professeur SOUBRIER	Professeur SOUBRIER	<i>Rhumatologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur SCHMIDT	<i>Unité de médecine générale post-urgence</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur BOISGARD	<i>Orthopédie, Chirurgie reconstructive</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur COUDEYRE	<i>Médecine Physique et Réadaptation</i>	Hôpital Nord

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé :

Les UE composant le parcours personnalisé sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.

- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Quatre séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (présence obligatoire confirmée par l'appel).

Deux séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM1:

- Organisation des soins primaires (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)
- Inégalités sociales de santé (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée d'une seule UE appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- Validation des séminaires (obligatoire à la fin du DFASM2)
- **Evaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFASM2 par semestre au cours de leur année.**

ANNEXE 1 PARCOURS PERSONNALISE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention de Master	Intitulé de l'UE	Responsable de l'enseignement	Semestre d'enseignement / Nombre d'heures	Capacité d'accueil limitée	"Année d'accueil"/Modalités d'inscription
Sciences du Médicament	Pharmacologie moléculaire	L. Terrail	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P. Coudert	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Initiation aux Méthodologies de Recherche Clinique	C. Dubray	S2, 36h	35 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Interactions médicaments - cibles	P Coudert	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
Santé publique	Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie	Pr L. Gerbaud	S1, 56 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat et Gil Boudet	S2, 30h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Méthodes en évaluation	Pr L. Gerbaud B. Belgacem	S2, 58 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
Microbiologie	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription + entretien
Biologie Santé	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	S1, 30h	5 étudiants	3 ^{ème} année CV et une lettre de motivation de quelques lignes (en indiquant le rang de classement à la PACES).
	Neurodéveloppement neurodégénérescence	F Durif	S2, 35h	50 étudiants en tout dans l'UE	2 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Physiopharmacologie de la douleur (commun au Master Sciences du médicament)	R Dallel	S2, 40h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Biologie cellulaire et oncogénèse	C Beaudouin	S2, 35h	15 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Reproduction humaine	F Brugnon	S2, 32h	50 étudiants	3 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Fonctions orales et nutrition	V Leroi-Roger	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Nutrition Humaine et Pathologies	C Malpuech-Brugere	S1, 30h	25 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription

DEUXIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 semaines définies de la façon suivante (sous toute réserve) :

- 1^{ère} période (du 30 octobre au 8 décembre 2017) avec examens en fin de période.
- 2^{ème} période (du 5 février au 15 mars 2018) avec examens en fin de période
- 3^{ème} période (du 14 mai au 29 juin 2018) avec examens en fin de période.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par module d'enseignement sera tolérée hors raisons médicales. Au-delà de deux absences non reconnues valables, l'étudiant sera déclaré "défaillant" à l'UE ou à l'EC et n'aura pas de résultat. Il devra passer les examens de 2^{ème} session.

▪ **Unités d'enseignement (UE)**

- UE 1 **Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle**
- UE 2 **De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Hérité - L'enfant - L'adolescent**
- UE 3 **Maturation - Vulnérabilité - Santé mentale - Conduites addictives**
- UE 4 **Perception - système nerveux - revêtement cutané**
- UE 5 **Handicap - Vieillesse - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement**
- UE 10 **Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses**

▪ **Parcours personnalisé** (voir tableau IV)

Un enseignement complémentaire est proposé aux étudiants sous forme d'unités d'enseignement librement choisies conformément au **TABLEAU IV**

Tableau III

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2

2017/2018

	MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nb H.	Validation		Coef	Examens		Enseignants Responsables
					ED	Modalités		Période	Durée	
1^{er} semestre	UE 4		6							
	Perception - système nerveux - revêtement cutané EC Neurologie EC Dermatologie EC ORL-Ophtalmologie-chirurgie maxillo-faciale	1 ^{ère} période	2 2 2	78 h	28 h 24 h 26 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Décembre	3h (3 x 1h)	Pr P. CLAVELOU Pr M. D'INCAN Pr L. GILAIN Pr F. CHIAMBARETTA Pr I. BARTHELEMY
	UE 5.1		2							
	Handicap - Vieillesse - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement Douleur et Soins palliatifs	1 ^{ère} période	1 1	16 h	16h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Décembre	1h	Pr N. AUTHIER Pr J.E. BAZIN
	UE 3		5							
	Maturation - Vulnérabilité - Santé mentale - Conduites addictives	2 ^{ème} période		45 h	45 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	1h	Pr I. JALENQUES Pr P.M. LLORCA
	UE 5.2		2							
	Handicap - Vieillesse - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement EC Handicap EC Vieillesse	2 ^{ème} période	1 1	24 h	12 h 12 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	2h (2 x 1h)	Pr E. COUDEYRE
UE 10										
Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses	2 ^{ème} période	5	45 h		Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	1h	Pr J. SCHMIDT Pr N. AUTHIER	

	MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nombre heures	Répartition	Validation de l'enseignement	Coef.	Examens		Enseignants Responsables
					ED			Période	Durée	
2^{ème} semestre	UE 2		8	45h		Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	2h (2 x 1h)	Pr A. LABBE Pr D. GALLOT
	De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Hérité - L'enfant - L'adolescent	3 ^{ème} période								
	EC Pédiatrie EC Gynécologie	4 4	22h30 22h30							
	U 1			24 h		Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h	Pr L. GERBAUD Pr G. CLEMENT Dr B. BOYER
	Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle	3 ^{ème} période	2							
				5	Carnet de stage				Septembre	
	Stages et gardes									

Tableau IV

PARCOURS PERSONNALISE – DFASM2

2017/2018

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nbr heures	ED	Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
					Modalités	Coef	Période	Durée	
UE Stratégies des examens de Laboratoire et radiologiques	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1 h	Pr. L.BOYER Pr. J. SCHMIDT
LCA	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Examen sur tablettes	1	Juin	1h30	Pr C. DUBRAY
Anglais	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Contrôle continu Epreuve orale	0.5 0.5	Juin	1 h	Mme J. BILLON
UE orientation recherche ** (MASTER) Voir Annexe 2	2 ^{ème} semestre	5	40 h		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai	2 h	Pr I. CREVEAUX
Engagement pédagogique étudiant Participation active dans une association humanitaire ou de vie étudiante Membres élus au niveau national dans des instances ou associations reconnues		2,5			Mémoire de 2 à 4 pages				Pr J.M. GARCIER
Engagés à servir dans la réserve		2,5							K. COSTE Pr. P. MOTREFF
Formation Simulation	1 ^{er} semestre	2.5	24h		Présentiel				Pr J.E. BAZIN

** Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

ANNEXE 2 PARCOURS PERSONNALISE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention de Master	Intitulé de l'UE	Responsable de l'enseignement	Semestre d'enseignement / Nombre d'heures	Capacité d'accueil limitée	"Année d'accueil"/Modalités d'inscription
Sciences du Médicament	Pharmacologie moléculaire	L. Terrail	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P. Coudert	S1, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Initiation aux Méthodologies de Recherche Clinique	C. Dubray	S2, 36h	35 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Interactions médicaments - cibles	P Coudert	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
Santé publique	Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie	Pr L. Gerbaud	S1, 56 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat et Gil Boudet	S2, 30h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Méthodes en évaluation	Pr L. Gerbaud B. Belgacem	S2, 58 h	10 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
Microbiologie	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3 ^{ème} année Fiche d'inscription + entretien
Biologie Santé	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	S1, 30h	5 étudiants	3 ^{ème} année CV et une lettre de motivation de quelques lignes (en indiquant le rang de classement à la PACES).
	Neurodéveloppement neurodégénérescence	F Durif	S2, 35h	50 étudiants en tout dans l'UE	2 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Physiopharmacologie de la douleur (commun au Master Sciences du médicament)	R Dallel	S2, 40h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Biologie cellulaire et oncogénèse	C Beaudouin	S2, 35h	15 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Reproduction humaine	F Brugnon	S2, 32h	50 étudiants	3 ^{ème} année Inscription chronologique (fiche)
	Fonctions orales et nutrition	V Leroi-Roger	S2, 30h	NON	2 ^{ème} année Fiche d'inscription
	Nutrition Humaine et Pathologies	C Malpuech-Brugere	S1, 30h	25 étudiants	3 ^{ème} année Fiche d'inscription

II – ORGANISATION DES STAGES :

1/ Préambule

Le choix est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM1. Les étudiants sont répartis sur l'ensemble des terrains de stage proposés pour les années DFASM1 et DFASM2 pendant la période de six semaines où ils sont en stage.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les six disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2 (grille ci-après)

Liste des stages hospitaliers :

- 1 - Cancérologie - ORL - Pneumologie - Chirurgie thoracique
- 2 - Gastro-entérologie - Chirurgie digestive - Néphrologie – Urologie - Chirurgie maxillo-faciale - Pharmacologie
- 3 - Cardiologie - Chirurgie cardiaque - Chirurgie vasculaire
- 4 - Gynécologie - Obstétrique
- 5- Pédiatrie
- 6 - Neurologie - Neurochirurgie – Ophtalmologie - Pharmacologie
- 7 - Rhumatologie - Chirurgie orthopédique - Médecine Post-Urgences - Rééducation

Tous les étudiants inscrits en DFASM2 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM1 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines.

III - VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement « **U.E.** » est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des « **crédits** » correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM et/ou de QROC. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé :

Les UE composant le parcours personnalisé sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée fin août /début septembre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.
- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Quatre séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (présence obligatoire confirmée par l'appel).

Deux séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM2:

- Pertinence des soins (Pr RUIVARD)
- Violence et maltraitance aux personnes (Pr JALENQUES, Dr BOYER et Pr BROUSSE)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE :

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des enseignements complémentaires du parcours personnalisé.
- Validation obligatoire des quatre séminaires.
- Evaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3

Pour les redoublants :

Ils conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement (UE) validées.

TROISIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

A partir de la deuxième année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants en médecine, qui portent le titre d'étudiant hospitalier, participent à l'activité hospitalière et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique, les étudiants hospitaliers accomplissent un stage **obligatoire** entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements seront organisés sous forme de conférences bihebdomadaires, ayant pour support des dossiers progressifs et des QCM au format du futur e-ECN. Ainsi 2 dossiers de 15 questions chacun et 30 QCM seront proposés par session. La correction sera assurée en fin de rédaction par le responsable de l'enseignement dirigé.

- **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

- UE 11 Urgences et défaillances viscérales aiguës

- UE 13 Stages et gardes

- **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est organisé sous la forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès d'un patient ou d'une épreuve de simulation.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU V*

Tableau V

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nbr heures	ED	Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
					Dossiers et QCM	Coef	Période	Durée	
UE 11 Urgences et défaillances viscérales aiguës	Semestre 1	8			Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	80 %	Octobre/ 2 ^{ème} session en Janvier	1 h	Pr J. SCHMIDT
UE 13 Stages et gardes	Semestre 1 et 2	10	Carnet de stage			1			Pr P. CLAVELOU Pr I. BARTHELEMY
Certificat de compétence clinique	Semestre 1	2	Epreuve de mise en situation clinique ou de simulation			20 %			Pr J. SCHMIDT
TOTAL		20							

II – Organisation des stages :

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons (décision des responsables de services pour tous les étudiants d'une période de stage):

Stages de 2 mois à temps plein divisés en 4 périodes de 15 jours.

Une alternance de périodes entre les « sous-groupes » est obligatoire au sein d'un même groupe.

Cinq périodes de stages ont été définies comme suit :

- du 2/10/2017 au 02/12/2017
- du 4/12/2017 au 3/02/2018
- du 06/02/2018 au 09/04/2018
- du 10/04/2018 au 28/04/2018 et du 25/06/2018 au 28/07/2018
- 30/07/2018 au 30/09/2018

2) Modalités

Le choix est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM3.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires :

- Un stage en chirurgie
- Un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- Un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste (s) en DFASM1 ou en DFASM2

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les 3 disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

Les étudiants ont la possibilité d'accomplir, entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne, parmi les stages obligatoires, un stage choisi à leur initiative, après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié)

3) Validation des stages :

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.
- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

STAGES PROPOSES AUX ETUDIANTS EN DFASM 3

PROFESSEURS COORDONNATEURS	INTITULE	SERVICES D'ACCUEIL	HOPITAL
Pr O. AUMAITRE	Médecine Interne Médecine Interne Gériatrie	Pr O. AUMAITRE Pr M. RUIVARD Dr J. BOHATIER	G. Montpied Estaing CH Riom
Pr I. JALENQUES	Psychiatrie	Pr I. JALENQUES Pr P.M. LLORCA	CMP Montpied CMP Montpied
Pr J. SCHMIDT	Accueil des Urgences	Pr J. SCHMIDT	G. Montpied
Pr E. FUTIER	Anesthésie Réanimation Réanimation Réanimation (RMC) Neuro réanimation Radiologie Radiologie	Pr E. FUTIER/Pr JE BAZIN Pr JM CONSTANTIN Pr B. SOUWEINE Pr J.M. CONSTANTIN Pr JM CONSTANTIN Pr L. BOYER/P. CHABROT Pr J.M. GARCIER	G. Montpied et Estaing Estaing G. Montpied G. Montpied G. Montpied G. Montpied Estaing
Pr M. D'INCAN	Maladies Infectieuses Hématologie Dermatologie Endocrinologie Nutrition Médecine du travail	Pr O.LESENS Pr J.O. BAY Pr M. D'INCAN Pr I. TAUVERON Pr Y. BOIRIE Pr F. DUTHEIL	G. Montpied Estaing Estaing G. Montpied G. Montpied UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

L'UE11 et le certificat de compétence cliniques sont compensables entre eux s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Pour valider la DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu :

- Validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- Validation du certificat de compétence clinique
- Validation des unités d'enseignements

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler la DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 2 mois.

IV – EPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN) :

Seuls les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux ECN.

Article R. 632-11 du Code de l'Education :

Le droit du candidat à effectuer deux fois le choix prévu à l'article R. 632-9 est maintenu en cas d'empêchement à participer aux épreuves classantes nationales résultant d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un cas de force majeure ou pour raison médicale dûment justifiée

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-10 du code de l'éducation : Le candidat qui s'est présenté aux épreuves classantes nationales (ECN) peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale de choix et à se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le directeur de l'UFR médicale, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements de l'UE 11 et, en application du code de la santé publique, accomplissent, douze mois de stage rémunérés et au moins 8 gardes.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes
- La participation aux séminaires et validation

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend **au moins** vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « *Les gardes font partie intégrante de la formation* »

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2017/2018 :

- **Les DFASM1, DFASM2 et DFASM3** doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à 25 gardes au moins.
- **Les auditeurs** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, à **8 gardes au moins.**

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	13h-00h	1	13h-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h-13h	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale ⁽¹⁾	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée

⁽¹⁾ : lorsque le nombre d'étudiants hospitaliers affecté en RMC sera suffisant pour assurer une présence H24 en opérant à une répartition homogène les étudiants au cours de la journée, la suppression de la garde de RMC pourra être envisagée.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2017-2018

3^{EME} CYCLE

SPECIALITE MEDECINE GENERALE

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales: avis favorable le 25 septembre 2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

I -Organisation générale :

Le DES de médecine générale (MG) est une formation à la spécialité d'une durée actuelle de 3 ans qui se décompose en une phase socle (un an) et une phase d'approfondissement (2 ans)

Ce troisième cycle, ou internat, est organisé selon les modalités fixées par :

- les articles R632-1 à 79 du Code de l'Éducation, par le décret N°2016 15 97 du 25 novembre 2016, reprenant les termes de l'arrêté du 22 septembre 2004, modifié, fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Études Spécialisées (DES) de Médecine
- l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants de 3^{ème} cycle des études médicales.
- l'arrêté du 27 juin 2011 relatif aux stages.
- L'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3eme cycle des études médicales/
- Le décret 2017 535 du 12 avril 2017 relatif aux conditions des médecins en exercice au 3eme cycle des études de médecine
- Arrêt du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des D.E.S et fixant la liste de ces diplômes, des options et des formations spécialisées transversales du 3eme cycle des études de médecine.

La formation s'articule autour d'enseignements dits « en stage » et « hors stage », lors des 2 phases précitées

A – ENSEIGNEMENTS « EN STAGE » :

PHASE SOCLE (2 SEMESTRES)

1° Un stage en MG auprès de un ou plusieurs maîtres de stages des universités (MSU) agréés à titre principal en MG

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG.

- ⇒ En cas de capacité de formation insuffisante, l'un des 2 stages peut être remplacé par un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.
- ⇒ Le stage non effectué en phase socle sera réalisé au cours de la première année de la phase d'approfondissement

PHASE D'APPROFONDISSEMENT (4 SEMESTRES)

1° Un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.

2° Un stage en santé de l'enfant dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers

3° Un stage en santé de la femme dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers

4° Un stage en soins premiers en autonomie supervisé (SASPAS) accompli auprès de MSU agréés au cours de l'un des 2 derniers semestres de la phase d'approfondissement.

- ⇒ En cas de capacité de formation insuffisante :
 - un stage couplé santé de la femme et santé de l'enfant.
 - un stage libre accompli de préférence auprès de MSU ou dans un lieu agréé à titre principal en MG

LES VALIDATIONS DES STAGES

La validation des stages à la fin de chaque semestre est prononcée par le directeur de l'UFR après avis :

- du chef de service (hospitalier ou ambulatoire)
- et du coordonnateur de la spécialité.

L'évaluation de l'interne doit être progressive, lors d'entretiens avec le responsable du stage, en début, milieu et fin de formation.

L'interne remplit à la fin de son stage une fiche d'évaluation sur la qualité pédagogique du stage qui est ultérieurement utilisée dans la révision des agréments.

LA VALIDATION DE LA FIN DE LA PHASE SOCLE

Elle est obligatoire elle conditionne l'accès à la phase d'approfondissement. Elle doit permettre d'évaluer la progression de l'interne dans l'acquisition de ses compétences. Avec un niveau attendu dit « novice » dans les 6 champs de la « marguerite ». (cf. 1-1 maquette du DES de MG)

Elle a pour objectifs :

- de préparer le contrat de formation
- de repérer les étudiants en difficulté,
- de leur proposer (dans le cadre d'un semestre supplémentaire de phase socle), un plan de « remise à niveau ».
-

Elle intervient après 10 mois de formation, soit durant la première semaine de septembre afin de respecter le plan d'harmonisation nationale.

Elle est obtenue à l'unanimité d'un jury de 3 personnes choisis parmi : tuteur, chargé d'enseignement, CCU (après un an d'expérience), associés, titulaires voir des MSU particulièrement impliqués dans la formation des internes

Elle s'appuie sur :

- La fiche de validation des stages par les MSU et MSH (cf. grilles respectives)
- la rédaction d'un carnet de bord de stage
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
Les avis du tuteur sous forme de compte-rendu d'entretien de tutorat
 - La production de 2 RSCA (un par semestre), validés par le tuteur

Elle se traduit par la signature d'un CONTRAT de FORMATION entre l'interne et le coordonnateur de la commission locale.

Ce contrat contient :

- Le projet professionnel
- Les objectifs pédagogiques : dans quels domaines de compétences l'interne doit progresser, quelles orientations sur le choix de ses stages ?
- FST souhaitée éventuellement ?
- Dans la mesure du possible, même durant cette période transitoire du DES en 3 ans, le projet de thèse

B – Enseignement hors stage :

Le développement d'une pédagogie centrée sur l'apprenant impose la mise en place **du tutorat** qu'il soit individuel ou en groupe.

Les thèmes de l'enseignement hors stage du DES de MG sont définis par l'arrêté du 22/09/2004 modifié.

L'enseignement est dispensé sous forme :

1. D'enseignements « hors stages » obligatoires :

- Les GEASP (Groupes d'Entraînement à l'Analyse de Situations Professionnelles),
- Les séances de tutorat individuel,
- Les ateliers d'enseignement dirigé,
- La formation médico-sociale avec les services médicaux de l'assurance maladie,
- Les Journées Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)

2. De formations facultatives :

- Le Forum de l'installation.
- Initiation à la recherche qualitative,
- Conception des travaux de recherche et de thèse et formation à la rédaction médicale.
- Autres : test de lecture de revue disciplinaires par exemple

a) Les GEASP :

Les Groupes d'Entraînement à l'Analyse de Situations Professionnelles regroupent 8 à 12 internes et un médecin généraliste enseignant. Les séances de travail portent sur l'analyse de cas vécus. L'interne effectue 7 GEASP de 3 h par année d'étude (Soit 3 h x 7 GEASP x 3 ans = **63 h**) Les séances sont suivies de la rédaction d'un compte-rendu interne au groupe. Les travaux de recherche que l'interne produit, alimentent son portfolio et la réflexion du groupe. Le GEASP est sous la responsabilité d'un moniteur. Ce moniteur est le tuteur de chaque membre de son groupe pendant les 3 ans de la formation.

La présence aux GEASP est obligatoire.

b) les séances de tutorat individuel :

Elles sont assurées par le moniteur du GEASP auprès de chaque interne du groupe. Ces entretiens d'évaluation formative et d'aide à la progression au long du cursus, représentent environ 3 h chaque année, soit **9 h** sur la durée du DES.

Elles sont obligatoires.

Le tuteur a la charge, pour chaque interne, de **valider le portfolio** et d'évaluer la qualité du travail fourni en GEASP. **Cette validation est un préalable à la validation du DES.**

c) les ateliers d'enseignement hors stage :

Les ateliers d'enseignement ont pour objectif, l'acquisition de connaissances spécifiques en matière de :

- ✓ Recherche documentaire, lecture critique de l'information, organisation et participation à des travaux de recherche en médecine générale ;
- ✓ Communication avec le patient et son entourage ;
- ✓ Gestion, en cabinet de médecine générale :
 - De problèmes de santé de la femme,
 - De problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
 - Des pathologies ostéoarticulaires
 - Des personnes dépendantes, handicapées, fragiles ou en situation de précarité,
 - D'actions de prévention individuelles et collectives en santé des populations,
 - De patients souffrants d'addictions et/ou de troubles de santé mentale,
 - De patients atteints de maladies chroniques.
- ✓ Diagnostic éducatif et d'éducation thérapeutique du patient ;
- ✓ Coordination des soins autour du patient, gestion des ressources du système de santé, et travail dans le cadre de l'inter professionnalité ;

- ✓ Gestion de l'outil de travail, évaluation des pratiques et Développement Professionnel Continu.
- ✓ Des notions d'inter professionnalité et de travail avec les autres professions médicales ou paramédicales

Il y a 29 ateliers de 2 h (soit **56 h** sur la durée du DES).

La présence aux ateliers est obligatoire, elle repose sur la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et sur le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

d) Formation médico-sociale :

Formation mise en place avec l'Assurance Maladie. La Direction régionale du service médical (DRSM) Auvergne propose un calendrier de formation aux internes concernés. Elle permet d'aborder en ateliers les aspects conventionnels de l'exercice libéral, les arrêts de travail, les ALD, les accidents du travail et maladies professionnelles, l'invalidité, l'inaptitude, et les transports sanitaires et les prescriptions pour les paramédicaux... (2h x 2 ateliers soit **4 h**).

La présence à cette formation est obligatoire.

e) Les Journées Universitaire de la Médecine Générale en Auvergne (JUMGA) :

Organisée par le DMG, au format d'un congrès, cette journée donne lieu à la présentation par les internes de travaux de recherche, effectués au cours de leur formation. Le public réunit les internes, les MSU, les médecins généralistes d'Auvergne.

La présence à cette journée (8 h) est obligatoire chaque année

f) Le Forum de l'installation :

Cette journée de formation est organisée, au moins tous les deux ans, en partenariat avec les internes. Elle permet d'aborder en ateliers interactifs encadrés par deux séances plénières, les problématiques spécifiques au remplacement et à l'installation en cabinet libéral (Ordre, URPS, CPAM, Urssaf, CARMF, Assurances, comptabilité et AGA...).

La présence à au moins un Forum (8 h) dans le cursus est recommandée.

NB:

La présence aux enseignements « hors stages » du DES, y compris les GEASPS est obligatoire. Les enseignements non validés pour absences légales (congés annuels, maladie ou maternité...) ainsi que pour disponibilité ou stages hors région, seront récupérés au retour de l'étudiant.

Les enseignements de DU, DIU ne constituent pas un motif d'absence valable des cours du DES. Il est rappelé que les absences pour formation doivent s'inscrire dans le cadre des demi-journées consacrées à la formation universitaire autonome de l'interne. L'autorisation d'absence du chef de service reste nécessaire pour les formations non obligatoires

La validation des enseignements « hors stage » par le coordonnateur (sur avis du tuteur) est obligatoire pour se présenter à la soutenance du DES.

II- Validation du DES de médecine générale :

Un contrôle continu se fait pendant l'ensemble du cursus de l'interne à partir du **portfolio**. Au cours de son dernier semestre de formation, l'interne présente son mémoire devant un jury.

a) Le Portfolio :

Il est obligatoire.

Il est tenu sous forme électronique sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'université, pour faciliter les échanges avec le tuteur et les enseignants MSU et MSH.

Il est la pièce maîtresse du suivi et de l'évaluation.

Il contient les « traces d'apprentissage » que l'interne aura accumulées tout au long de son cursus.

Lors de la journée d'accueil il sera précisé à chaque promotion le contenu « minimal » du portfolio qui a pour base commune :

- Les **Récits de situation complexe authentique (RSCA)** (au minimum 6 validés) Ce sont des travaux écrits de réflexion, à partir de situations de soins dites complexes, rédigés dans un format d'une dizaine de page.
- Le **contrat de formation** de fin de phase socle signé entre l'interne et le coordonnateur local du DES.
- Les **comptes rendus de tutorat** rédigés par l'interne et signés du tuteur
- Les « **carnets de bord** » ou compte rendus de stage abordant les 5 points suivants :
 - 1° *Quelles étaient mes attentes avant le début du stage*
 - 2° *Dans quel état d'esprit j'étais en début de stage*
 - 3° *Mes acquisitions (familles de situations, compétences, habiletés)*
 - 4° *Ce que je dois améliorer*
 - 5° *Synthèse Dans quelles compétences j'ai progressé*
- La **validation des présences** aux enseignements « hors stage ».
- **Tous les travaux effectués** durant sa formation, à l'initiative de l'interne ou à la demande des MSU ou MSH au cours des supervisions, déposés dans un espace dédié appelé curriculum (CV) dans le portfolio numérique.
- Les **évaluations des stages** rédigées par les maîtres de stage universitaire (MSU) et maîtres de stages hospitaliers (MSH)
- **La fiche de thèse validée par la commission recherche**
- Un travail final réflexif de synthèse sur leur cursus et le futur engagement professionnel.

Le portfolio fait l'objet d'une évaluation régulière par le tuteur moniteur de GEASP : ce dernier renseigne une évaluation finale sur l'ENT 1 mois avant la date de soutenance.

b) Le mémoire du DES est constitué par l'ensemble du portfolio du DES.

c) La soutenance du mémoire:

Elle a lieu **au cours du dernier semestre d'internat, (ou en cas d'impossibilité, le semestre suivant)**

Seuls les internes ayant validé l'ensemble des enseignements « hors stage » et « en stage » pourront se présenter à la soutenance (sous réserve du dépôt de la fiche validée d'évaluation du portfolio un mois avant la date prévue).

Le jour de la soutenance, le mémoire est présenté sous forme d'un diaporama durant 10 minutes suivi d'un entretien pendant 20 minutes avec les membres du jury. Ce jury qui réunit des enseignants, titulaires, MSU, MSH, associés ou chargés de la spécialité siège en réunion plénière pour faire la synthèse des auditions et proposer la validation à la commission régionale de coordination (C.R.C.).

La soutenance des internes ne respectant pas les limites de validation du portfolio sera repoussée une seule fois à la session suivante : ils devront prendre une nouvelle inscription.

La commission interrégionale de coordination se réunit à la fin de chaque semestre et propose la validation du DES de MG.

III - Diplôme de Docteur en médecine :

Le diplôme d'état de docteur en médecine ne peut être délivré qu'aux candidats ayant à la fois soutenu avec succès leur thèse et obtenu le diplôme d'études spécialisées.

**INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE D'AUVERGNE**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'ergothérapeute selon :

- les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté du 5 juillet 2010
- l'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel défini à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

- 1°) 144 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2°) 36 crédits européens pour l'enseignement en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation. Le Directeur de l'Institut peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après avis du Conseil Pédagogique.

ARCHITECTURE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT AU COURS DE LA FORMATION (synthèse de l'arrêté du 5 juillet 2010)

acquérir les bases de l'ergothérapie				apprendre et analyser la démarche ergothérapique				devenir ergothérapeute				
S1 (12 UE)		S2 (9 UE)		S3 (8 UE)		S4 (7 UE)		S5 (9 UE)		S6 (5 UE)		
UE		UE	compétences C1 / C2	UE	compétences C6 / C9	UE	compétences C3 / C4	UE	compétences C5 / C10	UE	compétences C7 / C8	
1.3	psychologie, psychologie de la santé	C6		1.2	environnement institutionnel et partenarial	C9		1.1	législation, déontologie, éthique	C7		
1.5	sociologie anthropologie	C2	1.7 ergonomie	C2				1.4	santé publique	C5		
2.1	struct anat et fet organiques	C1	2.1 struct anat et fet organiques	C1				1.6	pédagogie	C10		
2.2	introduction démarche clinique hygiène	C1										
2.3	dysf musculo squelettique tégumentaire	C3	2.4 dysf nerveux et sensoriel	C3	2.5 dysf cognitif et psychique	C3	2.6 dysf cardio respi et métabolique	C3				
3.1	ergothérapie et science de l'activité humaine	C2										
3.2	initiation aux fondements de la pratique ergo	C1	3.3 modèles conceptuels	C2	3.4 modèles d'analyse de l'activité	C3						
3.5	diagnostic et processus d'intervention	C1			3.6 médiation, relation et cadre thérapeutique	C3						
4.1	méthodes et techniques d'évaluation	C1	4.1 méthodes et techniques d'évaluation	C1								
4.6	aides humaines, techniques, animalières et mobilité	C4	4.4 techniques de rééducation et réadaptation	C3	4.2 tech et outils de relation et communication	C6	4.4 techniques de rééducation et réadaptation	C3				
							4.5 traitement orthétique	C4				
			4.7 techniques et outils d'aménagement de l'environnement	C2	5.5 méthodologie de projet	C9	4.3 techniques de positionnement	C3	4.8 techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	C5		
									4.10 organisation, gestion du travail et interprofessionnalité	C7	5.1 méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité	C7
5.2	méthodes de travail et TIC	C8					5.3 méthodes de recherche	C8	5.4 initiation à la démarche de recherche	C8	5.4 initiation à la démarche de recherche	C8
5.6	anglais professionnel	C8	5.6 anglais professionnel	C8	5.6 anglais professionnel	C8	5.6 anglais professionnel	C8	5.6 anglais professionnel	C8	5.6 anglais professionnel	C8
			6.1 évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention	C1 + C2	6.2 conduite de relation, coordination, coopération	C6+9	6.3 conduite d'une intervention en ergothérapie	C3 + C4	6.4 démarche d'éval, de conseil, formation en information	C5 + C10	6.5 évaluation de la pratique professionnelle et recherche	C7 + C8
									4.9 F.G.S.U.	C5		
											6.6 unité optionnelle	C8

II– PRESENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS (Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux Titre III, Chapitre I^{er} : Présences et absences aux enseignements)

Article 28 :

« La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. La présence à certains enseignements en cours magistral peut l'être en fonction du projet pédagogique »

Article 29

« Toute absence aux enseignements obligatoires mentionnés à l'article 28, aux épreuves d'évaluation et aux stages doit être justifiée.

Les motifs d'absences reconnues comme justifiées sont définis à l'annexe I. » de l'arrêté cité ci-dessus.

« Toute absence injustifiée peut faire l'objet de sanction disciplinaire ».

Article 30

« Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, à l'exception de celles prévues aux articles 36 et 42, est décomptée. »

Article 31

« En cas d'absences justifiées de plus de douze jours au sein d'un même semestre, la situation de l'étudiant est soumise au conseil pédagogique en vue d'examiner les conditions de poursuite de sa formation. »

Le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même au service de scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'Institut par les délégués de chaque groupe.

En cas d'absences justifiées, (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, , au service de scolarité.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par le directeur de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

En cas de retard à un cours, un CM, un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable la direction pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Par ailleurs, conformément à l'Article 10 Arrêté du 21 avril 2007 : le conseil pédagogique est notamment consulté pour avis sur : « les situations individuelles : Etudiants en difficulté pédagogique en lien avec des absences répétées à plusieurs unités d'enseignement » et des sanctions pourront être prises :

Article 29 « Toute absence injustifiée peut faire l'objet de sanction disciplinaire »

Annexe IV : Conseil de discipline : « Il peut proposer les sanctions suivantes :

Avertissement, blâme, exclusion temporaire d'une durée maximale d'une semaine ou exclusion définitive de l'étudiant de l'institut de formation ».

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 2 000 heures, sous la forme de cours magistraux (794 heures) et de travaux dirigés (1 206 heures),

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble, soit 5 148 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie après avis du Conseil Pédagogique, conformément au référentiel de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année, Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

Tout dossier donné hors délai, entrainera une note à Zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage entrainera une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20.

Toute note inférieure ou égale à 8/20, d'un élément constitutif d'UE, ne permet pas de valider l'UE concernée.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou substitution

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.3 S1 « Psychologie - Psychologie et santé » et UE 1.5 S1 « Sociologie - Anthropologie » ;
 UE 2.1 S1 « Structures anatomiques et fonction organiques » et UE 2.3 S1 « Dysfonctionnements des appareils musculo-squelettique et tégumentaire » ;
 UE 3.2 S1 « Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie » et UE 3.5 S1 « Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 2.1 S2 « Structures anatomiques et fonctions organiques » et UE 2.4 S2 « Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel » ;
 UE 4.4 S2 « Techniques de rééducation et de réadaptation » et UE 4.7 S2 « Techniques et outils d'aménagement de l'environnement ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 4.2 S3 « Techniques et outils de relation et de communication » et UE 3.6 S3 « Médiation, relation et cadre thérapeutique ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 4.3 S4 « Techniques de positionnement » et UE 4.5 S4 « Traitement orthétique » ;

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 1.1 S5 « Législation, déontologie, éthique » et UE 1.4 S5 « Santé publique » ;
 UE 4.8 S5 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » et UE 1.6 S5 « Pédagogie ».

6° Au semestre 6, les unités d'enseignements :

UE 5.1 S « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » et UE 5.4 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

REGIME SPECIAL D'ETUDES : il n'est pas prévu de modalités particulières à ce jour, elles seront étudiées en fonction des demandes qui se présenteront au cas par cas.

IV - LE SUIVI PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel ou collectif selon les objectifs à atteindre.
Les 3 formateurs ont la responsabilité du suivi personnalisé des 3 promotions d'étudiants.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en petits groupes TD

- Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par 2 psychologues.

- D'autre part, les formateurs permanents et vacataires dispensent différents cours dans leurs domaines de compétence en travaux dirigés par groupe pour rester au plus près des étudiants et faire remonter auprès de l'équipe pédagogique les situations particulières des étudiants : plus de 1000 heures de cours TD sont assurées sur les 3 années.

Le suivi pédagogique individuel TD

- Des entretiens individuels avec les formateurs sont proposés à l'étudiant tout au long des 3 années de formation. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé dans son dossier.

- Les étudiants de 3^{ème} année ont la possibilité de rencontrer, sur demande, nos enseignantes psychologues pour leur permettre d'aborder des éléments spécifiques en rapport avec leur scolarité ou le déroulement des stages.

- En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Différents indicateurs pouvant perturber le suivi des études sont analysés à partir des éléments relevés dans le dossier : dossiers sociaux, signalements spécifiques concernant le comportement, l'assiduité, l'organisation du travail personnel...

- Un parcours individualisé est proposé et contractualisé avec les étudiants ayant des UE non validées lors des semestres des années antérieures.

- Les situations individuelles d'étudiants font l'objet d'étude lors des réunions d'un collège pédagogique (formateurs permanents, conseiller scientifique, enseignants vacataires). Si besoin le collège sollicite la présence de toute personne habilitée à contribuer à l'ajustement du suivi individuel des étudiants (conseiller pédagogique de l'ARS, universitaires, responsable administratif...). C'est lors de ces séances que sont identifiés les dossiers nécessitant l'avis du conseil pédagogique,

notamment les demandes spécifiques ou les situations d'étudiants pouvant les mettre en difficulté pour poursuivre leurs études ...

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude TD

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les trois derniers semestres de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinatrices des mémoires Magali Peytavin, Marie Grillon, Céline Dauzat.

Au semestre 4, des cours en « méthodes de recherche », UE 5.3 et en « anglais professionnel » UE 5.6, se veulent complémentaires en vue de la réalisation d'une pré-enquête ciblée sur le développement d'une situation appel. Des TD d'accompagnement et de coaching sont dispensés en ateliers de groupe jusqu'à la fin de semestre 4.

Aux semestres 5 et 6 : Chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser un mémoire accompagné individuellement en TD d'un maître de mémoire. Le travail personnalisé avec le maître de mémoire dure toute l'année scolaire, soit un forfait de 10 HTD, réparties sur l'UE 6.2 (S5) et l'UE 6.5 (S6), ils participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Les maîtres de mémoire sont en lien permanent avec les coordinatrices des mémoires. Les cours théoriques

d'« initiation de la démarche de recherche », et les TD en groupes de régulation, se poursuivent tout le long de l'année. L'accompagnement cible le déroulement du projet de recherche, la rédaction du mémoire, ainsi que l'entraînement oral à la préparation de la soutenance.

Une fiche de suivi des mémoires est renseignée et co-signée par le Maître de mémoire et l'étudiant. Chaque sujet de recherche est encadré par un référent pédagogique au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie tout au long du projet. Par deux fois en Juin (S4) et en octobre (S5), il fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu. D'autres étapes de validation de l'avancée des travaux se déroulent en groupes entre septembre (S5) et juin (S6), pour offrir des opportunités de pair-émulation entre étudiants.

Les étudiants peuvent prendre des rendez-vous individuels à leur demande auprès de leur coordinatrice référente des mémoires à l'IUFE.

V - PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation d'un semestre complet ou encore par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et d'un des deux semestres 3 et 4, ou encore par la validation des deux premiers semestres et de 48 à 60 crédits répartis sur les semestres 3 et 4.

En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les éléments des compétences en stage manquants. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, le conseil pédagogique en est informé.

VI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2 sont *admis à redoubler*. Le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 24 de l'arrêté du 5 juillet 2010, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être *autorisés à redoubler* par le directeur de l'institut de formation en ergothérapie après avis du Conseil Pédagogique.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu la validation des deux premiers semestres et entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 3 et 4 sont *admis à redoubler*. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits de formation.

Les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 et qui n'ont pas obtenu 30 crédits sur les semestres 3 et 4 peuvent être *autorisés à redoubler* par le directeur de l'institut de formation en ergothérapie après avis du conseil pédagogique

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

1^{ère} année : 4 semaines

2^{ème} année : 8 semaines

3^{ème} année 16 semaine

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

VII - STAGES

Le portfolio prévu à l'annexe VI de l'Arrêté du 23 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;

2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;

3°) Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;

2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;

3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;

4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la commission d'attribution des crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par le Directeur de l'Institut de Formation.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation selon l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute article 23.

VIII- MISSION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE (ARRETE du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par l'Arrêté du 2 août 2011)

Article 10 : «Le conseil pédagogique est notamment consulté pour avis sur :

1. le projet pédagogique de chaque année de formation
2. Le règlement intérieur
3. L'effectif des différentes catégories de personnels
4. L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique.
5. Le rapport annuel d'activité pédagogique
6. Les situations individuelles :
 - a) Etudiants en difficulté pédagogique : le conseil peut alors proposer un soutien particulier, susceptible de lever les difficultés, sans allongement de la formation ;
 - b) Etudiants en difficulté pédagogique en lien avec des absences répétées à plusieurs unités d'enseignement ;
 - c) Demandes de redoublement formulées par les étudiants, dans le cas où l'avis du conseil est requis pour l'examen de celles-ci par les textes relatifs à la formation concernée ;
 - d) Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge
 - e) Modalités de reprise de la formation après une interruption de formation inférieure à trois ans, dans les conditions prévues aux articles 38 et 39 ;
 - f) Demandes d'admission en cours de formation, à l'occasion ou non d'un redoublement, formulées par les étudiants pour un motif exceptionnel ;
 - g) Le cas échéant, les demandes des candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire.

Concernant les points 1 et 2, lorsque le directeur ne souhaite pas suivre l'avis émis par le conseil pédagogique, il le convoque à nouveau afin de recueillir son avis. Cette nouvelle délibération doit avoir lieu dans un délai d'un mois à compter de la première réunion du conseil pédagogique.

Lors de cette nouvelle délibération, le directeur peut soumettre au conseil son projet initial ou un projet tenant compte de l'avis émis par le conseil lors de sa première délibération.

Le projet pédagogique et le règlement intérieur sont transmis aux membres du conseil au moins quinze jours avant sa réunion.

Pour les situations d'étudiants visées au 6, les membres du conseil reçoivent communication du dossier de l'étudiant, accompagnée d'un rapport motivé du directeur, au moins quinze jours avant la réunion de ce conseil.

Pour les situations visées aux c et d du 6, l'étudiant reçoit communication de son dossier dans les mêmes conditions que les membres du conseil. Le conseil pédagogique entend l'étudiant, qui peut être assisté d'une personne de son choix.

L'étudiant présente devant le conseil pédagogique des observations écrites ou orales. Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité d'être présent ou s'il n'a pas communiqué d'observations écrites, le conseil examine sa situation.

Toutefois, le conseil peut décider à la majorité des membres présents de renvoyer à la demande de l'étudiant l'examen de sa situation à une nouvelle réunion. Un tel report n'est possible qu'une seule fois.

La décision prise par le directeur de l'institut de formation est notifiée par écrit à l'étudiant, dans un délai maximal de cinq jours après la réunion du conseil pédagogique. Elle figure à son dossier pédagogique et est adressée au président du conseil pédagogique.

Le directeur de l'institut de formation rend compte de ses décisions lors de la réunion suivante du conseil pédagogique. »

IX - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits. Elle est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants ergothérapeutes, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Le calendrier des CAC est le suivant :

CAC 1 : Mars

CAC 2 : Juillet

CAC 3 : fin août-début septembre

En 3^{ème} année, les étudiants qui n'ont pas validé le semestre 5 en session 1, ne sont pas autorisés à être présentés devant le Jury d'Attribution des Diplômes (JAD) session de juin, organisé par la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Les résultats du S5, session 2 organisée en juin, seront présentés et validés par la CAC 2 de juillet, ainsi que ceux de la session 1 du S6.

Ces étudiants seront présentés au JAD 2, fin septembre, sous réserve qu'ils aient validé jusqu'au semestre 5, les 150 crédits de leur formation.

X - ATTRIBUTION DU DIPLOME - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : les DRDJSCS Rhône-Alpes et Auvergne ont fusionné en une seule entité.

La nouvelle DRDJSCS, Auvergne-Rhône-Alpes dispose donc désormais d'un unique pôle EFC (emploi, formation, certification) et d'un service des métiers paramédicaux organisés sur deux sites.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômes entre le site de Clermont-Ferrand et celui de Lyon.

Concernant le diplôme d'État d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

1. Le Directeur Régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, Président ;
2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
3. Le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie¹ s'il est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
7. Deux médecins de spécialité différente ;
8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

XI – FORMATION DE FORMATEURS D'ACTEURS PRAP 2S

A partir de la rentrée 2016-2017, l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie d'Auvergne sera habilité par l'ANFE² et l'INRS³, à Former des Formateurs d'acteurs PRAP 2S, au bout des 3 années d'études.

¹ Les directeurs des 2 instituts de la région Auvergne – Rhône - Alpes seront présents

² Association Nationale Française des Ergothérapeutes

Cette acquisition au fil du parcours des étudiants sera sous la responsabilité de Céline Dauzat, formatrice permanente de l'IUFE et certifiée INRS « Formateur de formateurs d'acteurs PRAP » ; elle assurera la congruence entre les 2 programmes et supervisera les épreuves de validation.

Le diplôme sera délivré par l'ANFE organisme habilité INRS. Les étudiants qui n'auront pas réussi à obtenir leur diplôme de « Formateur d'acteurs PRAP », pourront se voir attribuer la certification « d'acteurs PRAP » s'ils valident les compétences nécessaires.

³ Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	ECTS	Coef	Nbre d'heures enseignement	C.M.	T.D.	Travail perso	Validation des enseignements					Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					
							Écrit			CC* ou oral	Période examens	
							Examen.	Durée	Coef			
UE 1 Sciences humaines, sociales et droit – 5 crédits ECTS									Ecrit	oral	Janvier	Magali PEYTAVIN
UE 1.3 Psychologie – Psychologie et santé	3	3	61 h	40 h	21 h	20 h	Travail écrit et/ou dossier et présence et participation active aux TD	2 h	2	1		
UE 1.5 Sociologie - Anthropologie	2	2	32 h	20 h	12 h	22 h				2		
UE 2 Sciences médicales – 9 crédits ECTS									Ecrit	CC	Janvier	Magali PEYTAVIN
UE2.1 Structures anatomiques et fonctions organiques	4	4	60 h	48 h	12 h	48 h	QROC et/ou QCM		2	2		
UE 2.2 Introduction démarche clinique – hygiène - Pharmacologie	2	2	34 h	24 h	10 h	20 h			2			
UE 2.3 Dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire	3	3	52 h	42 h	10 h	29 h			3			
UE 3 Fondement et processus de l'ergothérapie – 7 crédits ECTS									Ecrit	CC ou oral	Janvier	Céline DAUZAT
UE 3.1 Ergothérapie et science de l'activité humaine	3	3	40 h	16 h	24 h	41 h	Présentation de dossiers et présence participation active aux TD		2	1		
UE 3.2 Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie	2	2	32 h	12 h	20 h	22 h				2		
UE 3.5 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie	2	2	32 h	10 h	22 h	22 h				2		
UE 4 Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute – 6 crédits ECTS										CC et/ou oral	Janvier	Marie GRILLON
UE 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation	3	3	60 h	10 h	50 h	21 h	Dossier et/ou épreuve pratique et/ou présentation orale d'une aide technique, participation active aux TD			3		
UE 4.6 Aides humaines, techniques, animalières et mobilité	3	3	50 h	10 h	40 h	31 h			1	2		
UE 5 Méthodes de travail – 3 crédits ECTS										CC et/ou oral	Janvier	Céline DAUZAT
UE 5.1 Méthodes de travail et TIC	2	2	28 h	10 h	18 h	26 h	Dossier, et épreuves du C2i			2		
UE 5.6 Anglais professionnel	1	1	10 h		10 h	17 h	Synthèse d'articles sur informatique présence et participation active			1		
	30	30	491 h	242 h	249 h	319 h						

*CC : contrôle continu ; session 2 fin juin - début juillet

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 2

MATIERES	ECTS	Coef	Nbre d'heures enseignement	C.M.	T.D.	Travail perso	Validation des enseignements					Coordonnateurs des UE		
							Enseignement théorique						Période examen	
							Écrit			Durée	Coef			CC* ou oral
							Examen							
<u>UE 1 Sciences humaines, sociales et droit – 2 crédits ECTS</u>									Ecrit	oral	Juin	Magali PEYTAVIN		
UE 1.7 Ergonomie	2	2	34 h	18 h	16 h	20 h	Dossier étude de cas –écrit et oral		1	1				
<u>UE 2 Sciences médicales – 9 crédits ECTS</u>										CC	Juin	Magali PEYTAVIN		
UE 2.1 Structures anatomiques et fonctions organiques	4	4	60 h	48 h	12 h	48 h	QCM et/ou QROC et/ou QR	2 h	4					
UE 2.4 Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriels	5	5	82 h	58 h	24 h	53 h		2 h	5					
<u>UE 3 Fondement et processus de l'ergothérapie – 2 crédits ECTS</u>									Ecrit	oral	Juin	Céline DAUZAT		
UE 3.3 Modèles conceptuels	2	2	32 h	14 h	18 h	22 h	QROC et/ou étude de cas avec argumentaire du modèle choisi participation active aux TD		1	1				
<u>UE 4 Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute – 8 crédits ECTS</u>									Ecrit	CC ou oral	Juin	Marie GRILLON		
UE 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation	2	2	34 h	10 h	24 h	20 h	Présentation et description d'un bilan avec étude de cas			2				
UE 4.4 Techniques de rééducation et de réadaptation	4	4	82 h	28 h	54 h	26 h	Réalisation d'objets selon différentes techniques manuelles			4				
UE 4.7 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement	2	2	28 h	10 h	18 h	26 h	Dossier étude de cas – oral exercices notés en TD			2				
<u>UE 5 Méthodes de travail – 1 crédits ECTS</u>										CC	Juin	Céline DAUZAT		
UE 5.6 Anglais professionnel	1	1	10 h		10 h	17 h	Présence et participation active			1				
<u>UE 6 Intégration des savoirs et posture professionnelle – 8 crédits ECTS</u>									Ecrit	Oral ou CC	Juin	Marie GRILLON		
UE 6.1 Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention	4	4	38 h		38 h	70 h	Rapports de stage, présence et participation active aux séances de travail dirigé			4				
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	4		4 semaines										Février	
	30	22	400 h	186 h	214 h	302 h								

*CC : contrôle continu ; session 2 fin août

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 3

MATIERES	ECTS	Coef	Nbre d'heures enseignement	C.M.	T.D.	Travail perso	Validation des enseignements					Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique						Période examen
							Écrit			CC* ou oral	Coef		
							Examen	Durée					
<u>UE 1 Sciences humaines, sociales et droit – 2 crédits ECTS</u>							Ecrit	CC ou oral					
UE 1.2 Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapie	2	2	28 h	16 h	12 h	26 h	Dossier à partir d'une étude de cas sur une situation de partenariat/fiches métiers		2		Janvier	Magali PEYTAVIN	
<u>UE 2 Sciences médicales – 6 crédits ECTS</u>							Ecrit	CC ou oral					
UE 2.5 Dysfonctionnement cognitif et psychique	6	6	90 h	72 h	18 h	72 h	QCM et/ou QROC et/ou QR	3 h	6		Janvier	Magali PEYTAVIN	
<u>UE 3 Fondement et processus de l'ergothérapie – 5 crédits ECTS</u>							Ecrit	CC ou oral					
UE 3.4 Modèles d'analyse de l'activité	3	3	50 h	10 h	40 h	31 h	Dossier d'analyse d'activité		2	1	Janvier	Céline DAUZAT	
UE 3.6 Médiation, relation et cadre thérapeutique	2	2	38 h	10 h	28 h	16 h	Dossier d'analyse d'une situation relationnelle, travail avec marionnettes		1	1			
<u>UE 4 Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute – 2 crédits ECTS</u>							Ecrit	CC ou oral					
UE 4.2 Techniques et outils de relation et de communication	2	2	30 h	8 h	22 h	24 h	Dossier d'analyse d'une situation relationnelle, participation active aux TD		1	1	Janvier	Marie GRILLON	
<u>UE 5 Méthodes de travail – 3 crédits ECTS</u>								CC ou oral					
UE 5.5 Méthodologie de projet	2	2	24 h	10 h	14 h	30 h	Présentation et élaboration d'un projet en groupe			2	Janvier	Céline DAUZAT	
UE 5.6 Anglais professionnel	1	1	10 h		10 h	17 h	Compréhension d'un écrit professionnel			1			
<u>UE 6 Intégration des savoirs et posture professionnelle – 12 crédits ECTS</u>							Ecrit	Oral ou CC					
UE 6.2 : Conduite de relation, coordination et coopération	4	4	44 h		44 h	64 h	Dossier en rapport avec des situations de stage		2	2	Janvier	Marie GRILLON	
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	8		8 semaines								Sept-oct.		
	30	22	314 h	126 h	188 h	280 h							

*CC : contrôle continu ; session 2 fin juin début juillet

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 4

MATIERES	ECTS	Coef	Nbre d'heures enseignement	C.M.	T.D.	Travail perso	Validation des enseignements				Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique					
							Écrit			CC* ou oral		Période examen
							Examen	Durée	Coef			
<u>UE 2 Sciences médicales – 2 crédits ECTS</u>								Ecrit	CC	Avril	Magali PEYTAVIN	
UE 2.6 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique	2	2	28 h	20 h	8 h	26 h	QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h	2			
<u>UE 4 Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute – 10 crédits ECTS</u>								Ecrit	CC ou oral	Avril	Marie GRILLON	
UE 4.3 Techniques de positionnement	1	1	18 h	8 h	10 h	9 h	Dossier de positionnement (situation de stage)		1			
UE 4.4 Techniques de rééducation et de réadaptation	6	6	114 h	46 h	68 h	48 h	QROC et Etude de cas	3 h	6			
UE 4.5 Traitement orthétique	3	3	66 h	10 h	56 h	15 h	Etude de cas : choix d'une orthèse		3			
<u>UE 5 Méthodes de travail – 4 crédits ECTS</u>									CC ou oral	Avril	Céline DAUZAT	
UE 5,3 Méthodes de recherche	2	2	26 h	14 h	12 h	28 h	Rédaction d'une revue de littérature		2			
UE 5.6 Anglais professionnel	2	1	18 h		18 h	36 h	Présentation d'un article de recherche en français d'un article professionnel en anglais		1			
<u>UE 6 Intégration des savoirs et posture professionnelle – 14 crédits ECTS</u>								Ecrit	Oral ou CC	Avril	Marie GRILLON	
UE 6.3 Conduite d'une intervention en ergothérapie	6	6	66 h		66 h	96 h	Dossier présentant une intervention en ergothérapie (situation de stage) et techniques de rééducation		3			
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	8		8 semaines									Mai-juin
	30	22	336 h	98 h	238 h	258 h						

*CC : contrôle continu ; Session 2 fin août

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 5

MATIERES	ECTS	Coef	Nbre d'heures enseignement	C.M.	T.D.	Travail perso	Validation des enseignements				Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique					
							Écrit			CC* ou oral		Période examen
							Examen	Durée	Coef			
<u>UE 1 Sciences humaines, sociales et droit – 7 crédits ECTS</u>							Ecrit	CC ou oral				
UE 1.1 Législation, déontologie et éthique	3	3	44 h	32 h	12 h	37 h	QROC, participation active aux TD	2h	2	1	Janvier	Magali PEYTAVIN
UE 1.4 Santé publique	2	2	32 h	16 h	16 h	22h	QROC, et/ou oral à partir d'une réflexion en santé publique		1	1		
UE 1.6 Pédagogie	2	2	34 h	16 h	18 h	20 h	QROC, et/ou dossier à partir d'une situation éducative, participation active aux TD		1	1		
<u>UE 4 Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute – 5 crédits ECTS</u>							Ecrit	CC ou oral				
UE 4.8 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	2	2	40 h	20 h	20 h	14 h	Travail de synthèses sur les recommandations, et/ou analyse de documents		1	1	Janvier	Marie GRILLON
UE 4.9 Gestes et soins d'Urgence	1	1	21 h	6 h	15 h	6h	TD Notés : conformité des gestes			1		
UE 4.10 Organisation, gestion du travail et inter professionnalité	2	2	24 h	10 h	14 h	30h	Organisation d'une table ronde, participation active aux TD			2		
<u>UE 5 Méthodes de travail – 5 crédits ECTS</u>								CC ou oral				
UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche	2	2	28 h	14 h	14 h	26 h	Dossier sur le sujet du mémoire			2	Janvier	Céline DAUZAT
UE 5.6 Anglais professionnel	3	3	18 h		18 h	63 h	Revue de littérature en anglais		2	1		
<u>UE 6 Intégration des savoirs et posture professionnelle – 13 crédits ECTS</u>							Ecrit	Oral ou CC				
UE 6.4 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information	5	5	40 h		40 h	95 h	Evaluation et aboutissement du projet		2	3	Janvier	Marie GRILLON
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	8		8 semaines									
	30	22	281 h	114 h	167 h	313 h						

*CC : contrôle continu ; session 2, fin juin-début juillet

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 6

MATIERES	ECTS	Coef	Nbre d'heures enseignement	C.M.	E.D.	Travail perso	Validation des enseignements				Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique					Période examen
							Écrit			CC* ou oral		
							Examen	Durée	Coef			
<u>UE 5 Méthodes de travail – 6 crédits ECTS</u>							Ecrit	CC ou oral	Juin	Céline DAUZAT		
UE 5.1 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité	2	2	30 h	18 h	12 h	24 h	Dossier d'analyse de la qualité et de la traçabilité d'une pratique professionnelle				2	
UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche	2	2	28 h	10 h	18 h	26 h	Présentation des résultats, poster, et dossier d'analyse critique				2	
UE 5.6 Anglais professionnel	2	2	20 h		20 h	34 h	Rédaction de l'abstract du mémoire/présentation orale du mémoire	1			1	
<u>UE 6 Intégration des savoirs et posture professionnelle – 24 crédits ECTS</u>							Ecrit	Oral ou CC	Juin	Marie GRILLON		
UE 6.5 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche	12	12	54 h		54 h	270 h	Production et soutenance du mémoire	6			6	
UE 6.6 Unité optionnelle	4	4	46 h		46 h	62 h	Présentation de synthèse de cas sous forme de MSP				4	
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	8		8 semaines							Mars -Avril		
	30	22	178 h	28 h	150 h	416 h						

*CC : contrôle continu ; session 2 fin août, session 2 de soutenance du mémoire semaine 39



**UFR DE MÉDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES **Année universitaire 2017 - 2018**

ORTHOPHONIE

1^{ère} année
2^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard', written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le certificat de capacité d'orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le directeur de la composante sur proposition de l'équipe pédagogique.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de

travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV.

Les enseignements en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. Un enseignement conforme aux référentiels nationaux des certificats informatiques et internet de l'enseignement supérieur : C2i niveau 1 et C2i niveau 2 « métiers de la santé » ;
3. Une formation aux gestes et soins d'urgence.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit pas ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année

Les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.
- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques et travaux Dirigés (TD) est OBLIGATOIRE.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au service de scolarité.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la responsable pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler.

Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

VI - STAGES

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en charge thérapeutique des patients sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage.

Sa validation finale du rapport sera prononcée par le jury d'examen.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

VI- Dispense partielles de scolarité

Conformément à l'article 26 du Décret du 30 août 2013, des dispenses partielles de scolarité, de stages ou d'épreuves peuvent être accordées aux personnes admises à poursuivre des études en vue du Certificat de Capacité d'orthophoniste et justifiant de titres ou de diplômes reconnus par la Ministre chargé de l'éducation ou le Ministre chargé de la Santé les autorisant à enseigner aux enfants atteints de déficience auditives.

Ces dispenses peuvent porter sur les enseignements suivants, détaillés dans l'annexe 3 :

- L'unité d'enseignement 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement ;
- l'unité d'enseignement 1.3 Sciences de l'éducation ;
- l'unité d'enseignement 2.3 Etude de l'audition ;
- l'unité d'enseignement 6.1 Stage en milieu scolaire.

Les étudiants qui ont validé une licence 1^{ère} et 2^{ème} année mention Sciences du langage à l'Université Clermont Auvergne (ou Université Blaise Pascal) pourront, après publication des résultats aux épreuves d'admission à l'école d'orthophonie, déposer une demande d'équivalence pour valider l'UE UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage au titre du semestre 1 de la première année de formation. Les étudiants devront transmettre les relevés de notes de la L1 et de la L2 Sciences du langage au service scolarité. Une commission se réunira pour étudier les demandes et émettre une décision.

VII- Aménagements pédagogiques spécifiques

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

TABLEAU I
2017/2018

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage</u>	4	50	CM	40	Contrôle Continu + QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	CC : 2 Terminal : 2	4	Damien CHABANAL
		TD	10						
<u>UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement</u>	4	48	CM	40	Epreuve Terminale (sujet rédactionnel)	2h	4	4	Aurélie DELAVEAU - GUITTARD
		TD	8						
<u>UE 1.3.1 Sciences de l'éducation</u>	3	30	CM	20	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	3	3	Serge THOMAZET
		TD	10						
<u>UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique</u>	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h	3	3	Isabelle CREVEAUX Philippe VAGO
		TD	8						
<u>UE 2.2.1 Neurosciences 1</u>	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	MARIA LIVIA FANTINI Aziz HAFIDI
		TD	8						
<u>UE 2.3.1 Etude de l'audition</u>	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Thierry MOM
		TD	16						
<u>UE 3.1 Physique générale et acoustique</u>	3	30	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	PAUL AVAN Fabrice GIRAUDET
		TD	8						
<u>UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie</u>	3	21	CM	15	1 examen écrit : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1 épreuve orale	1h00	2	3	Viviane LE CALVEZ
		TD	6	10min		1			
<u>UE 8.4 Langues 1</u>	2	20	CM	0	CC (épreuve écrite) Présentation orale	1h00	1	2	Marlène BARROSO
		TD	20	10min		1			
<u>UE 8.7 C2i niveau 1*</u>	2	20	CM	0	Contrôle Continu			2	David CIA
		TD	20						
TOTAL	30	315							

*Tout étudiant qui n'a pas validé le C2i en 1^{ère} année pourra repasser les épreuves du Certificat Informatique Internet en 2^{ème} ou 3^{ème} comme candidat libre, mais ne pourra pas suivre à nouveau la formation.

UE mutualisée avec Orthoptie

TABLEAU II
2017/2018

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique</u>	4	58	CM	48	Contrôle Continu + Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Ecrit : 3h	CC : 2 Terminal : 2	4	Damien CHABANAL Audrey RUDEL
TD			10						
<u>UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication</u>	3	24	CM	16	Contrôle continu			3	MARIE-CHRISTINE TOCZEK
TD			8						
<u>UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société</u>	3	25	CM	15	Contrôle continu			3	Marianne WOOLLVEN
TD			10						
<u>UE 2.2.2 Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération</u>	4	24	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Aziz HAFIDI
TD			8						
<u>UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation</u>	4	36	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	AGNES GAILLOT
TD			20						
<u>UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement</u>	4	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	ANDRE LABBE CATHERINE SARRET
TD			8						
<u>UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations</u>	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		3	LOUIS BOYER
TD			8						
<u>UE 6.1 stage découverte 1 : stage en milieu scolaire*</u>	3	6	CM	6	Rapport de stage			3	Caroline LEROY-FARGEIX Viviane LE CALVEZ
TD									
<u>UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique</u>	2	20	CM	16	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h00		2	
TD			4						
TOTAL	30	279							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées

TABEAU III
2017/2018

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique</u>	4	50	CM	20	Contrôle Continu			4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	30					
<u>UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie</u>	4	40	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h		4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	10					
<u>UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie</u>	4	50	CM	40	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Valentin FLAUDIAS
			TD	10					
<u>UE 2.5 Gériatrie</u>	3	18	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		3	Sylvain DADET
			TD	2					
<u>UE 6.2 Stage Découverte: personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil</u>	3	8	CM	8	Rapport de stage			3	Caroline LEROY-FARGEIX Viviane LE CALVEZ
			TD						
<u>UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles</u>	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h		4	Agnès GAILLOT Isabelle BARTHELEMY Thierry MOM
			TD	10					
UE 7.2 Statistiques 1	2	28	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		2	Lemlih OUCHCHANE Aline GUTTMANN
			TD	16					
UE 8.5 : Langues	2	20	CM		Contrôle Continu			2	
			TD	20					
UE 9.3 : Ethique et déontologie	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	50min		3	Jean-Etienne BAZIN Jennifer MERIGAUD
			TD	16					
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	16	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		1	Ousmane TRAORE
			TD	4					
TOTAL	30	292							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées

TABLEAU IV
2017/2018

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.2.4 Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie</u>	4	52	CM	46	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h		4	Pierre-Michel LLORCA
		TD	6						
<u>UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises</u>	4	40	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Epreuve orale : LPC	Epreuve terminale : 30min Oral : 10min	3 1	4	Thierry MOM Viviane LE CALVEZ Fabrice GIRAUDET
		TD	20						
<u>UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication</u>	4	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Caroline LEROY-FARGEIX Nathalie DUA
		TD	8						
<u>UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture</u>	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Marylène CHALARD
		TD	10						
<u>UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique</u>	4	32	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Guy CHAZOULE
		TD	12						
<u>UE 6.3 Stage découverte : milieu d'exercice, en libéral et en structure de soins</u>	3	5	CM	5	Rapport de stage			3	Caroline LEROY-FARGEIX Viviane LE CALVEZ
		TD							
<u>UE 2.7 Notions de pharmacologie</u>	2	10	CM	10	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		2	Nicolas AUTHIER
		TD	0						
<u>UE 7.1 Bibliographie et documentation</u>	2	10	CM	3	Contrôle Continu			2	Nathalie PINOL-DOMENECH
		TD	7						
<u>UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé</u>	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Contrôle Continu	1h	1.5 1.5	3	Didier JOURDAN
		TD	8						
TOTAL	30	243							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées
- UE Mutualisée avec Orthoptie



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

Certificat de capacité d'orthoptiste

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard'.

Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.

La formation a pour objectif:

- 1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;
 - 2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
 - 3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;
 - 4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
 - 5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
 - 6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le certificat de capacité d'orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue du certificat d'orthoptiste.

A titre transitoire, les étudiants qui redoublent ou qui ont interrompu une formation suivie selon le programme défini par l'arrêté modifié du 16 décembre 1966 voient leur situation examinée par l'équipe pédagogique. Celle-ci propose au directeur de la composante assurant la formation en orthoptie des modalités d'intégration de ces étudiants dans le régime d'études fixé par l'arrêté relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.

II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

Le certificat de capacité d'orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à :

- 1°) 134 crédits européens pour les unités d'enseignement
- 2°) 46 crédits européens pour l'enseignement en stage.

Les enseignements conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste comprennent des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2^{nde} session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre *, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

***Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de la formation) :**

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1 « Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie » et UE 2 « Optique géométrique : optique physiologique

UE 6 « Anglais » et UE 12 « Déontologie et éthique : historique de la profession »

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 6 « Anglais » et UE 13 « Hygiène et gestion des risques »

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 21 « Statistiques, épidémiologie, santé publique » et UE 32 « Communication, éducation thérapeutique » et UE 6 « Anglais »

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 18 « psychologie, psychopathologie et neurophysiologie » et UE6 « Anglais »

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 33 « imagerie et techniques de communication » et UE 6 « Anglais »

5° Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 34 « Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion », UE 40 « Accompagnement des professionnels et futurs professionnels » et UE 6 « Anglais »

6° L'unité d'enseignement STAGE :

La compensation s'opère entre les semestres des UE de stage suivantes, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8/20 :

- semestre 1 et semestre 2,
- semestre 3 et semestre 4,
- semestre 5 et semestre 6.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

III - PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2.

Le passage de la deuxième année à la troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4.

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement à l'exception des UE suivantes :

Semestre 1 : UE 3, 4, 7, 8, 9

Semestre 2 : UE 10, 11, 14

Semestre 3 : UE 15, 17, 20, 24, 25, 26

Semestre 4 : UE 22, 23, 27

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 2^{ème} année pour passer dans l'année supérieure ou de la 3^{ème} année pour obtenir le diplôme de capacité en orthoptie.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

IV – REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions ».

V - STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage

- La composante assurant la formation.

La composante assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents

stages effectués durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant.

- Le maître de stage orthoptiste

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

Il évalue la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences lors des entretiens avec l'étudiant. Il formalise cette évaluation sur le carnet de stage en cours de stage et à la fin du stage.

- L'étudiant stagiaire

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la composante assurant la formation.

Evaluation du stage effectuée par le maître de stage

L'évaluation du stage tient compte :

- du contenu du stage et de sa spécificité ;
- des objectifs fixés en début ou en cours de stage ;
- du projet de l'étudiant ;
- de l'acquisition progressive des compétences.

La validation des stages est prononcée par le directeur de la composante assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant s'il ne peut les rattraper.

VI - ATTRIBUTION DU CERTIFICAT - JURY

Le certificat de capacité d'orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- obtenu le certificat de compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, obtiennent le certificat de capacité d'orthoptiste.

VII – MODALITES PEDAGOGIQUES SPECIALES

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants :étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit								
				C.M.	T.D.*	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens	
<u>UE 1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie</u>	3	3	50h	40h	10h	Contrôle Continu (2 notes)		1 h	3	Nov/déc.		Philippe VAGO Isabelle CREVEAUX
<u>UE 2 Optique géométrique : optique physiologique</u>	3	3	40h	18h	22h	Contrôle Continu (2 notes)		1h		Nov/janv	3	Isabelle RANCHON-COLE
<u>UE 3 Réfraction</u>	4	4	54h	24h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	4	janvier		Brigitte EKPE ESSILOR
<u>UE 4 Physiologie du système visuel et physiologie neurosensorielle</u>	3	3	30h	24h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	3	janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies</u>	3	3	30h	15h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	3	janvier		Frédéric CHIAMBARETTA Romain JOUBERT
<u>UE 12 Déontologie et éthique : historique de la profession</u>	1	1	16h	16h		Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	janvier		Franck BACIN
<u>UE 7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision</u>	2	2	20h	18h	2h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	2	janvier		Laurent SAKKA
<u>UE 8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire</u>	3	3	30h	24h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	3	janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire</u>	4	4	40h	28h	12h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	4	janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 16 Pathologies ophtalmologiques et générales</u>	2	2	24h	18h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	2	janvier		Isabelle SILLAIRE
<u>UE 6 Anglais</u>	1	1	10h		10h	Contrôle Continu (2 notes)					1	Laure-Line RIBAUD
STAGE	1	1				Carnet de stage Epreuve pratique			1	janvier		Brigitte EKPE
TOTAL SEMESTRE 1	30	30	344h	215h	129h							

*Les TD sont réalisés sur lieux de stage excepté UE 1, 2, 6, 7

Des cours seront à disposition dans l'année sur la plateforme Clairvoyoir

UE : Cours mutualisés avec orthophonie

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 2

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit								
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens	
<u>UE 10 Explorations fonctionnelles</u>	6	6	38h	20h	18h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 mn	6	mai/juin		Brigitte EKPE
<u>UE 11 Bilan orthoptique</u>	7	7	56h	20h	36h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	7	mai/juin		Brigitte EKPE
<u>UE 14 Pathologies sensorimotrices</u>	6	6	30h	24h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	6	mai/juin		Brigitte EKPE
<u>UE 13 Hygiène et gestion des risques</u>	1	1	10h	8h	2h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	mai/juin		Ousmane TRAORE
<u>UE 19 Pharmacologie et thérapeutique</u>	1	1	15h	10h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	mai/juin		Nicolas AUTHIER
<u>UE 6 Anglais</u>	1	1	10h		10h	Contrôle continu					1	Laure-Line RIBAUD
<u>STAGE</u>	8	8				Carnet de stage Epreuve orale Epreuve pratique			8	mai/juin		BRIGITTE EKPE
<u>TOTAL SEMESTRE 2</u>	30	30	159h	82h	77							

*Les TD sont réalisés sur lieux de stage excepté UE 6, 19

Des cours seront à disposition dans l'année sur la plateforme Clairvoyor

UE : Cours mutualisés avec orthophonie

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 3

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE		
				Enseignement théorique						Enseignement pratique			
				Écrit					Durée			Coeff.	Période examens
C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.									
<u>UE 15</u> <u>Prise en charge des pathologies sensimotrices</u>	4	4	56h	20h	36h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	4	janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 17</u> <u>Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales</u>	3	3	45h	20h	25h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45min	3	janvier		Brigitte EKPE Romain JOUBERT
<u>UE 20</u> <u>Contactologie</u>	1	1	20h	15h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Frédéric CHIAMBARETTA Cédric BENOIST D'AZY
<u>UE 21</u> <u>Statistiques, épidémiologie, santé publique</u>	1	1	34h	18h	16h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 24</u> <u>Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle</u>	3	3	33h	18h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	3	Janvier		Adrien COUTU
<u>UE 25</u> <u>Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle</u>	4	4	29h	14h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	4	Janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 26</u> <u>Basse vision</u>	6	6	105h	45h	60h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			1h	6	Janvier		Régine GANOT
<u>UE 32</u> <u>Communication, éducation thérapeutique</u>	1	1	28h	18h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Laurent GERBAUD
<u>UE 6</u> <u>Anglais</u>	1	1	10h		10h	Contrôle Continu					Janvier	1	Laure-Line RIBAUD
<u>Stage</u>	6	6				Carnet de stage Epreuve pratique						6	Brigitte EKPE
TOTAL SEMESTRE 3	30	30	360h	178h	182h								

*Les TD sont réalisés sur lieux de stage excepté UE 24, 25, 26
Des cours seront à disposition dans l'année sur la plateforme Clairvoyoir
UE : Cours mutualisés avec orthophonie

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE	
				Enseignement théorique							Enseignement pratique		
				Écrit					Durée	Coeff.			Période examens
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.			CC Coef		
<u>UE 18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie</u>	1	1	30h	30h			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	1	juin		Sonia MARTIN-ROSSET
<u>UE 22 Pathologies neuro ophtalmologiques</u>	3	3	18h	18h			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	3	Juin		Brigitte EKPE Cédric BENOIST D'AZY
<u>UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques</u>	7	7	30h	20h	10h		Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	7	Juin		Brigitte EKPE
<u>UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision</u>	7	7	120h	30h	90		Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45min	7	Juin		Isabelle CARRE
<u>UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique</u>	3	3	24h	4h	20h		Contrôle continu			3	Mai		Nathalie Piñol-Domenech David CIA
<u>UE 6 Anglais</u>	1	1	10h		10h		Contrôle Continu				Juin	1	Laure-Line RIBAUD
<u>Stage</u>	8	8					Carnet de stage Epreuve orale Epreuve pratique			8	Juin		Brigitte EKPE
TOTAL SEMESTRE 4	30	30	232h	102h	130h								

*Les TD sont réalisés sur lieux de stage excepté UE 22, 23, 27
Des cours seront à disposition dans l'année sur la plateforme Clairvoir

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 5

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements								Coordonneurs des UE
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit					Durée	Coeff.		
C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.								
<u>UE 29 Vision et troubles d'apprentissages</u>	5	5	60h	30h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	5	JANVIER		SANDRA COLLOT
<u>UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge</u>	6	6	80h	20h	60h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	6	JANVIER		Brigitte EKPE
<u>UE 31 Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle</u> <u>UE 35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques</u>	4	4	50h	30h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	4	JANVIER		Brigitte EKPE
<u>UE 33 Imagerie et technologies de la communication</u>	1	1	30h	10h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 min	1	JANVIER		Jean-Yves BOIRE
UE 41 Geste et soins d'urgence	1		21h	6h	15h							Brigitte PROUST
<u>Unité d'enseignement librement choisie</u>	1	1	ANNEXE 1						1	ANNEXE 1		
<u>UE 6 Anglais</u>	2	2	10h		10h	Contrôle Continu : présentation orale				JANVIER	2	Laure-Line RIBAUD
Stage	10					Carnet de stage Epreuve pratique			10			Brigitte EKPE
TOTAL SEMESTRE 5	30	30	251h	96h	155h							

*Les TD sont réalisés sur lieux de stage excepté pour l'AFGSU et l'Anglais
Des cours seront à disposition dans l'année sur la plateforme Clairvoyoir

UE : cours mutualisés avec Ergothérapie

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 6

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE	
				Enseignement théorique						Enseignement pratique		
				Écrit								
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.		Période examens
<u>UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion</u>	1	1	20h	15h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 min	1	JUIN		MARIE-PIERRE JOUFFRE FAURE
<u>UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales</u>	3	3	40h	10h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 min	3	JUIN		BRIGITTE EKPE ROMAIN JOUBERT
<u>UE 38 Travail de fin d'études</u>	8	8	12h	4h	8h	Oral (mémoire)		15 min	8	MAI		BRIGITTE EKPE
<u>UE 37 Diagnostic et projet de soins</u> <u>UE 39 Coopération, coordination avec les différents acteurs</u>	4	4	30h	20h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 min	4	JUIN		BRIGITTE EKPE
<u>UE 6 Anglais</u>	2	2	10h		10h	Contrôle Continu : épreuves écrites				JUIN	2	LAURE-LINE RIBAUD
<u>Unité d'enseignement librement choisie</u>	1	1	ANNEXE 1						1	ANNEXE 1		
<u>UE 40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels</u>	1		4h	4h		Rapport à rendre				JUIN		BRIGITTE EKPE
Stage (350h)	10	10				CARNET DE STAGE			10			BRIGITTE EKPE
TOTAL SEMESTRE 6	30	30	116h	53h	63h							

*Les TD sont réalisés sur lieux de stage excepté pour les UE 34 et 6
Des cours seront à disposition dans l'année sur la plateforme Clairvoyor

ANNEXE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES

Semestre 5 et Semestre 6

**Vous devez valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie
au semestre 5 et au semestre 6**

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement librement choisies suivantes :

- **Unités d'Enseignement proposées par les Services Inter Universitaires**
 - Service Université Culture (SUC) : <http://culture.clermont-universite.fr/Ateliers-validables-UE-libres>
 - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : <http://sport.clermont-universite.fr/>
- **C2i Niv 2**
Inscriptions obligatoires sur les 2 semestres
- **UE « Valorisation de la profession ; collaboration laboratoire »**

Pour pouvoir suivre cette UE, les étudiants doivent s'inscrire au semestre 5 ou au semestre 6.

- **UE « tutorat »**

Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études. Pour pouvoir suivre cette UE, les étudiants doivent s'inscrire au semestre 5 ou au semestre 6

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de Scolarité Orthoptie (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Ingénierie de la Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 26 Juin 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', written over a faint circular stamp.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BAMDAD Mahchid mahchid.bamdad@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : Diagnostic Biomédical.
- Parcours 2 : Diagnostic Biomédical – bi-diplômant – INRS Santé – Université du Québec – LAVAL-CANADA.

Contact en scolarité :

LOPES Michelle Michelle.lopes@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.

En cas d'absence, les étudiants ont l'obligation d'informer par mail, le jour même ou au plus tard le lendemain de leur absence les enseignants concernés et la responsable de la formation, sur la cause de leur absence. Dans le cadre d'une absence à un cours, TD et/ou d'un TP noté, la présentation d'un certificat médical est obligatoire pour le rattrapage.

Dans le cadre de cinq absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par la responsable de formation.

Stages en FI

3 stages obligatoires au cours du cursus du Master nécessitant une convention de stage.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

M1 Diagnostic Biomédical :

- Projet Génie Biologique : durée 15 jours.
- Stage de M1 : durée minimum de 2 mois.

M2 Diagnostic Biomédical:

- Stage de M2 : durée de 6 mois.

Stages dans le cadre des contrats de professionnalisation:

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et l'étudiant(e). Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Dans le cadre d'une absence justifiée, en accord avec le responsable de formation, une épreuve de rattrapage est organisée. La date et l'heure de l'épreuve de rattrapage est communiquée directement à l'étudiant(e) absent(e).

Au-delà trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par le responsable du Master.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

La règle de la compensation intégrale s'applique.

Maquettes de la formation :

(Voir tableaux ci-dessous)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI-FC

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3		CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Génétique Biologique et pathologies associées	6		CC		3	E + S	E : 1h + 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6		CC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Hématologie et pathologies associées	6		CC		2	E	E : 2 X 1h30	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Projet Génie Biologique	6		CC		2	E +S	S : 30 min par étudiant E : 1h	-	-	-	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- UE1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)
- UE2 UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)
- UE3 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine)
- UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)
- UE6 : Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI et FC

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6		CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6		CC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6		CC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	6		CC		3	E	E : 2 X 1h + 2h	1	E	1h	1	E	1h
UE 11 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6		CC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- UE 7 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : **Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : **Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)**
- UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : **Jean-Luc BAILLY (MCU-HDR Médecine) Bertrand EVRARD (MCU-PH Médecine)**
- UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : **Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- UE 11 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : **Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

Master 2 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC et CP

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Qualité, procédure et application	6		CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6		CC		2	E	1h X2	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3		CC		2	E	2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6		CC		2	E + O	E : 2 h + O : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Recherche clinique, communication et management	6		CC		2	E + M	E = 2h M	1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- **UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)**
- **UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDET (MCU-HDR Médecine)**
- **UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY & Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)**
- **UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Catherine ABRIAL (IGE Centre Jean-Perrin) + Aurélie CABRESPINE (IGE CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**

Master 2 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC et CP

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Entreprendre et innovation	6		CC		3	E + M +S	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Projet en biotechnologie	3		CC		2	M+S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21		CC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- **UE7 : Entreprendre et innovation: Evelyne BERNARD (MCU IUT)**
- **UE8 : Projet en biotechnologie: Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

**Programme Formation bilingue – Master Diagnostic Biomédical UCA & Institut Armand Frappier – INRS Santé
Laval-Canada**

Période	Semestre	Pays	Cours	Crédits INRS	Crédits UCA	Ratio
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1	3	3
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2	6	3
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2	6	3
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2	6	3
			<i>Entreprendre et innovation</i> (M2)	2	6	3
			<i>Entrepreneuriat</i> (M1)	1	3	3
	TOTAL			10	30	3
	S2	France	<i>Projet génie biologique</i> (M1)	1	3	3
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2	6	3
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2	6	3
Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)			2	6	3	
<i>Projet de recherche 1</i> (M1)			4	9	2,2	
TOTAL			11	30	2,7	

Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l'environnement <i>Projet de recherche 2</i>	3 9	9 21	3 2,3
			TOTAL	12	30	2,5
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées <i>Projet de recherche 3</i>	3 9	9 21	3 2,3
			TOTAL	12	30	2,5
Total				45	120	2,7

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 1 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE2 S1 M1 : Communication, management et projet professionnel	3	1		CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 S1 M1 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2		CC		3	E + S	E : 1h et 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 S1 M1 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2		CC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Entrepreneuriat</i>	3	1		CC		3	E+O+ M	1h				1	E	1h
UE6 S3 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2		CC		2	E +M	E = 2h M	1	E	1h	1	E	1h
UE7 S3 M2 : <i>Entreprendre et innovation</i>	6	2		CC		3	E + M +S	1h	1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 2 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Projet Génie biologique</i>	6	1		C		2	S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE 7 S1 M1 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2		CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 S1 M1 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2		CC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 S1 M1 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2		CC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 11 S1 M1 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4		CC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2017 - 2018

MASTER Santé publique

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 26 Juin 2017

Conseil de Gestion de l'ESPE : avis favorable le 15 septembre 2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)**
PIZON Frank, frank.pizon@uca.fr
- **Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)**
GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr
- **Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)**
SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre, m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
- **Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)**
COUDEYRE Emmanuel, ecoudeyre@chu-clermontferrand.fr

Contact en scolarité :

Parcours 1 : FAURIE Anne, anne.faurie@uca.fr

Parcours 2/3/4 : LOPES Michelle, michelle.lopes@uca.fr

Assiduité aux enseignements

L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.

La présence est obligatoire aux sessions de formation (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant et renvoyé en seconde session.

En cas de non rendu du travail, l'étudiant sera déclaré défaillant et renvoyé en seconde session.

Stages

Master 1 : le stage de 200h (UE 19) fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance orale qui constituent l'évaluation de l'UE Stage et peut être fait, après accord de l'un des enseignants responsable à n'importe quel moment de l'année universitaire, sauf pendant les semaines d'enseignement. Dans le cadre d'étudiants effectuant leur formation en situation professionnelle (formation continue, en alternance,...), le lieu de travail peut être lieu de stage sous réserve de l'accord de l'un des responsables d'enseignement.

Master 2 : le stage de 400 à 800 h fait l'objet d'un rapport de stage qui constitue l'évaluation de l'UE Stage et peut être fait, après accord de l'un des enseignants responsable à n'importe quel moment de l'année universitaire, sauf pendant les semaines d'enseignement. Dans le cadre d'étudiants effectuant leur formation en situation professionnelle (formation continue, en alternance,...), le lieu de travail peut être lieu de stage sous réserve de l'accord de l'un des responsables d'enseignement.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu :

Pas de contrôle continu.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Le regroupement des enseignements en séminaires d'une semaine permet de généraliser l'accès de la formation à l'ensemble des étudiants ayant une activité professionnelle. Les cours ont lieu sur la période usuelle d'enseignement (08h00-18h30). Compte tenu de cette organisation, il n'y a pas d'autres aménagements d'horaires possibles.

Modalités de compensation

Principe pour le M1 et le M2 :

Master 1

UE 19 (stage) non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 1

UE 1210 (stage) non compensable et ne participant pas à la compensation.

Master 2 parcours 2

UE 2210 (stage) non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 3

UE 3210 (stage) non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 4

UE 4211 (stage) non compensable et ne participant pas à la compensation

Maquettes de la formation :

Master 1 santé publique parcours 1-2-3-4

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 11. Introduction à la santé publique	6		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2h
UE 12. Initiation aux sciences de l'éducation et de la formation	9		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2h
UE 13. Etat de santé et organisation	6		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2h
UE 14. Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9		ET		1	A	-	1	A	-	1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 15. Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3		ET		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2 h
UE 16. Initiation à la recherche et au mémoire	3		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 17. Promotion de la santé	6		ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	2 h
UE 18. Méthodes en évaluation	6		ET		1	A	-	1	A	-	1	E	2 h
UE 19. Stage	9		ET		1	M et S	-	1	M et S	-	1	M et S	-
UE 20. Anglais	3		ET		1	M	-	1	M	-	1	M	-

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 1 « enfants, adolescents et jeunes adultes »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 121. Education et promotion de la santé	9		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 122. Politiques d'éducation et promotion de la santé	6		ET		1	E	3 h	1	E	3 h	1	E	2 h
UE 123. Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 124. De l'éducation à la santé à l'ETP	3		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 125. Ethique et éducation à la santé	6		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 126. Prévention des pratiques addictives (option 1)	3		ET		1	A	-	1	A	-	1	E	2 h
UE 127. Politiques territoriales et promotion de la santé (option 2)	3		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : exercices à déposer sur google.

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 128. Education à la santé en milieu scolaire	3		ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 129. Formation des acteurs de l'éducation à la santé	6		ET		1	E	-	1	E	-	1	E	2 h
UE 1210. Stage (400 h)	9		ET		1	M	-	1	M	-	1	M	
UE 1211. Mémoire	9		ET		1	M + S	-	1	M + S	-	1	M + S	
UE 1212. Anglais	3		CC		2	M		2	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 2 « évaluation en santé »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 221. Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6				1	M		1	M			E	2h
UE 222. Outils épidémiologiques en évaluation	6				1	M		1	M			E	2h
UE 223. Gestion des risques	3				1	M		1	M			E	2h
UE 224. Evaluation médico économique	6				1	M		1	M			E	2h
UE 225. Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6				1	M		1	M			E	2h
UE 226. Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3				1	A		1	A			E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour l'UE 226 : dépôt d'exercices correspondant à chaque compétence listée sur l'ENT

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 227. Accréditation, certification et EPP	3				1	M		1	M			E	2h
UE 228. Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	6				1	M		1	M			E	2h
UE 229. Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6				1	M		1	M			E	2h
UE 2210. Stage	6				1	M		1	M		1	M	
UE 2211. Mémoire	6				1	M et S		1	M et S		1	M et S	
UE 2212. Anglais	3				1	M		1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 3 « sciences du risque en santé- »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 321. Perception et communication sur le risque	3		ET		1	E	2H	1	E	2H		E	2H
UE 322. Outils épidémiologiques en évaluation	3		ET		1	M		1	M			E	2H
UE 323. Outils toxicologiques	6		ET		1	E	2H	1	E	2H		E	2H
UE 324. Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3		ET		1	E	2H	1	E	2H		E	2H
UE 325. Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6		ET		1	E	2H	1	E	2H		E	2H
UE 326. Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3		ET		1	A		1	A			E	2H
UE 327. Santé au travail : 1/ Fondamentaux – 2/ Ergonomie et métrologie – 3/ Risques psycho-sociaux	6		ET		1	E	2H	1	E	2H		E	2H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour l'UE 326 : dépôt d'exercices correspondant à chaque compétence listée sur l'ENT

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 328. Anglais	6		CC			O + E		1	O + E		1	O + E	
UE 329. Projet Filière	6		ET		1	M + S		1	M + S		1	M + S	
UE 3210. Stage	18		ET		1	M + S		1	M + S		1	M + S	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 4 « éducation thérapeutique du patient »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle		Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 421. Education et promotion de la santé	6		ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 422. Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6		ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	2h
UE 423. Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3		ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 424. De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6		ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 425. Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6		ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 426. ETP, activité physique et vie quotidienne	3		ET		1	M		1	M		1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 427. ETP, médicaments, gestion des traitements et recommandations	3		ET		1	M		1	M		1	E	
UE 428. ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité	6		ET		1	M		1	M		1	E	
UE 429. ETP et parcours de soin, périnatalité	3		ET		1	M		1	M		1	E	
UE 4210. ETP, psychoéducation et addictions	6		ET		1	M		1	M		1	E	
UE 4211. Stage	6		ET		1	M		1	M		1	M	
UE 4212. Mémoire	3		ET		1	M+S		1	M+S		1	M+S	
UE 4213 : Anglais / langue étrangère	3		ET		1	M		1	M		1	E	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif



**ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE PHYSIQUE ET D'INGÉNIERIE**

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018**

**MASTER
Traitement du Signal et des Images**

Conseil de l'EUPI: avis favorable le 6 juillet 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : SARRY Laurent, laurent.sarry@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : *Imagerie et Technologie pour la Médecine (TechMed)*
SARRY Laurent, laurent.sarry@uca.fr

Adaptation du parcours 1 aux internes en Médecine :
BOYER Louis, lboyer@chu-clermontferrand.fr
- Parcours 2 : *Systèmes Embarqués pour le Traitement du Signal, des Images et du Son (SETSYS)*
BERRY François, francois.berry@uca.fr

Contact en scolarité :

BRUGIERE Dominique dominique.brugiere@uca.fr

Organisation de la mention :

Les enseignements sont organisés en semestres. Chaque semestre est composé de plusieurs unités d'enseignements (UE) de tronc commun ou spécifiques à chaque parcours.

La première année comprend quinze unités d'enseignement incluant le stage. Elle comporte onze unités d'enseignement de tronc commun avec le stage et quatre unités d'enseignement dédiés aux parcours TechMed et Setsis.

La deuxième année des deux parcours TechMed et Setsis comporte treize unités d'enseignement obligatoires incluant un stage obligatoire de cinq mois minimum. **Le master 2 du parcours SETSYS n'ouvrira pas en 2017-2018.**

Le parcours TechMed du master comporte une adaptation aux étudiants internes en médecine. Cette adaptation reconnaît leur parcours antérieur leur fournissant des validations d'une partie des enseignements. Cette adaptation qui comprend quatre unités d'enseignement plus le stage est déployée sur la deuxième année.

Les enseignements sont organisés à l'EUPI et à la Faculté de Médecine pour la deuxième année du parcours TechMed.

Assiduité aux enseignements

L'assiduité est obligatoire en CM, TD et TP.

Pour les enseignements dispensés en CM et en TD, l'assiduité n'a pas d'incidence directe sur le contrôle des connaissances mais l'obligation de présence dispense de fait les enseignants de prévenir de la tenue d'une épreuve de contrôle continu.

Pour les enseignements dispensés en TP, si l'évaluation se fait en contrôle continu intégral, l'assiduité n'a pas d'incidence directe sur le contrôle des connaissances mais l'obligation de présence dispense de fait les enseignants de prévenir de la tenue d'une épreuve de contrôle continu.

Pour les enseignements dispensés en TP, si l'évaluation se fait en examen terminal, l'étudiant sera déclaré défaillant au-delà d'une absence non justifiée à moins qu'une disposition spécifique ne soit prévue pour l'UE concernée.

Stages

Le stage de première année dure 12 semaines minimum, prolongeable à 5 mois, pouvant débuter à partir du 12 mars 2018. Il pourra être remplacé par un Travail Encadré de Recherche (TER). L'étudiant devra faire la demande explicite du remplacement du stage par un TER en justifiant de l'échec de sa recherche de stage classique.

Le stage de deuxième année dure 20 semaines minimum, prolongeable à 6 mois, pouvant débuter à partir du 5 février 2018, et ne pourra être remplacé par un TER.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La composante fait la distinction entre absences justifiées et absences injustifiées (ABJ/ABI) :

- ABJ : si le nombre de notes est supérieur à 2 => neutralisation d'une note
- ABJ : si le nombre de notes est égal à 2 => épreuve de substitution
- ABI : prise en compte de la note « zéro » dans le calcul de la moyenne

L'épreuve de substitution pourra prendre la forme d'un rapport personnel rédigé hors séance.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

L'accès à la salle ne sera plus possible au-delà d'un retard de 30 minutes.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les CM et TD seulement)
- obtenir des aménagements d'examens (épreuve de substitution à la place du contrôle continu hors TP)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Les UE sont compensables entre elles, à l'intérieur d'un même semestre, avec les conditions suivantes :

- en première année, une note inférieure à 6/20 à l'une des UE suivantes est éliminatoire ;
 - Programmation C / C++
 - Harmonisation Mathématique
 - Harmonisation Electronique / Signal
 - Développement parallèle et GPGPU
 - Traitement et transmission de l'information
 - Développement terminal mobile et objets connectés
 - Harmonisation Automatique / Mécanique (parcours TechMed)
 - Modélisation des matériaux et tissus par éléments finis (parcours TechMed)
 - Réalité virtuelle (parcours TechMed)
 - Librairies développement image (parcours TechMed)
 - Infotronique (traitement des données) (parcours SETSIS)
 - Scripts et Protocoles (I2C, SPI, CAN,...) (parcours SETSIS)
 - Electronique numérique (VHDL) (parcours SETSIS)
 - μ contrôleur (parcours SETSIS)
- en seconde année, la compensation ne s'applique pas au stage.

Une compensation est organisée entre les deux semestres d'une même année, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2 et les semestres 3 et 4 sur la base de la moyenne des deux semestres sans pondération.

Maquettes de la formation :

MASTER Traitement du Signal et des Images, Parcours Imagerie et Technologie pour la Médecine

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Culture d'entreprise	3		CC		2	E+O		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 2 : Programmation C / C++	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			1	TP	1h30
UE 3 : Harmonisation Mathématique	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E TP	1h30 1h30
UE 4 : Harmonisation Electronique / Signal	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			2	E E	1h30 1h30
UE 5 : Développement parallèle et GPGPU	3		CC		2	TP		Epreuves de substitution			2	O O	30min 30min
UE 6 : Traitement et transmission de l'information	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			2	E E	1h30 1h30
UE 7 : Gestion de projet informatique	3		CC		3	E+M+S		Epreuves de substitution			1	E M	1h30
UE 8 : Travaux pratiques	3		CC		3	E+TP		Epreuves de substitution			3	E TP TP	1h 1h30 1h30
UE 9 : Harmonisation Automatique / Mécanique	3		CC		3	E+TP		Epreuves de substitution			3	E TP TP	1h30 1h 1h
UE 10 : Modélisation des matériaux et tissus par EF	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E TP	1h30 1h30

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour les UE 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 : les notes de 1^{ère} session peuvent être conservées si ≥ 10 .

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC		2	E+O		Epreuves de substitution			2	E O	1h 30min
UE 2 : Développement terminal mobile et objets connectés	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E TP	1h30 1h30
UE 3 : Réalité virtuelle	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E O	1h30 30min
UE 4 : Librairies développement image	3		CC		2	M + A		Epreuves de substitution			1	TP	1h30
UE 5 : Stage ou TER	18		ET		3	A+M+S		3	A+M+S		2	M S	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : pour l'UE Stage ou TER, **A** correspond à une note sur le travail accompli par le stagiaire, donnée en accord avec le tuteur en entreprise / laboratoire. Cette note se reporte en 2^{nde} session sans modification, seuls le mémoire et la soutenance peuvent être présentés à nouveau. Pour l'UE Librairies développement image, **A** correspondant à une note sur le travail accompli par l'étudiant en projet.

Pour les UE 2 et 3 : les notes de 1^{ère} session peuvent être conservées si ≥ 10 .

Semestre 3

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC		2	E+O		Epreuves de substitution			2	E O	1h 30min
UE 2 : Culture d'entreprise	3		CC		2	E+O		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 3 : Image et vision par ordinateur	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E TP	1h 1h30
UE 4 : Modélisation pour la robotique	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E O	1h30 30min
UE 5 : Imagerie médicale	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E O	1h30 30min
UE 6 : Traitement d'images médicales	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E O	1h30 30min
UE 7 : Analyse de données biomédicales	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 8 : Connaissances médicales	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 9 : Environnement, droit, innovation pour la Santé	3		CC		3	E+S		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 10 : Système d'Information Hospitalier	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			1	E	1h30

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour les UE 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 : les notes de 1^{ère} session peuvent être conservées si ≥ 10 .

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : TP de synthèse	3		CC		3	A+M+S		Epreuves de substitution			2	M S	1h
UE 2 : Geste assisté et télémedecine	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E O	1h30 30min
UE 3 : Instrumentation imagerie RMN	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E O	1h30 30min
UE 4 : Stage	21		ET		3	A+M+S		3	A+M+S		2	M S	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : pour l'UE TP de synthèse et l'UE Stage, **A** correspond à une note sur le travail accompli par l'étudiant/le stagiaire, donnée en accord avec le tuteur du TP de synthèse /du stage. Cette note se reporte en 2^{nde} session sans modification, seuls le mémoire et la soutenance peuvent être présentés à nouveau.

Pour les UE 2 et 3 : les notes de 1^{ère} session peuvent être conservées si ≥ 10 .

Semestre 3 : adaptation du parcours 1 aux étudiants internes en Médecine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Techniques d'imagerie	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 2 : Thérapie guidée par l'image	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 3 : Analyse de données biomédicales	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 4 : Système d'Information Hospitalier	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			1	E	1h30

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 4 : adaptation du parcours 1 aux étudiants internes en Médecine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Stage	21		ET		3	A+M+S		3	A+M+S		2	M S	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : pour l'UE Stage, **A** correspond à une note sur le travail accompli par l'étudiant/le stagiaire, donnée en accord avec le tuteur du stage. Cette note se reporte en 2nde session sans modification, seuls le mémoire et la soutenance peuvent être présentés à nouveau.

MASTER Traitement du Signal et des Images

Parcours Systèmes Embarqués pour le Traitement du Signal, des Images et du Son

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Culture d'entreprise	3		CC		2	E+O		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 2 : Programmation C / C++	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			1	TP	1h30
UE 3 : Harmonisation Mathématique	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E TP	1h30 1h30
UE 4 : Harmonisation Electronique / Signal	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			2	E E	1h30 1h30
UE 5 : Développement parallèle et GPGPU	3		CC		2	TP		Epreuves de substitution			2	O O	30min 30min
UE 6 : Traitement et transmission de l'information	3		CC		2	E		Epreuves de substitution			2	E E	1h30 1h30
UE 7 : Gestion de projet informatique	3		CC		3	E+M+S		Epreuves de substitution			1	E	1h30
UE 8 : Travaux pratiques	3		CC		3	E+TP		Epreuves de substitution			3	E TP TP	1h 1h30 1h30
UE 9 : Infotronique (traitement de données)	3	0,66						Epreuves de substitution			1	TP	2h
EC 1 : Langage de programmation appliqué : MatLab			ET	0/100	1	TP	2h						
EC 2 : PSpice		0,33	CC	100/0	2	M+S					1	O	30min
UE 10 : Scripts et protocoles	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E TP	2h 2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour les UE 3, 4, 5, 6 et 7 : les notes de 1^{ère} session peuvent être conservées si ≥ 10 .

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC		2	E+O		Epreuves de substitution			2	E O	1h 30min
UE 2 : Développement terminal mobile et objets connectés	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			2	E TP	1h30 1h30
UE 3 : Electronique numérique (VHDL)	3		CC		2	E+TP		Epreuves de substitution			1	TP	2h00
UE 4 : µcontrôleur	3		CC		2	E + TP		Epreuves de substitution			1	TP	2h00
UE 5 : Stage ou TER	18		ET		3	A+M+S		3	A+M+S		2	M S	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour l'UE 2 : les notes de 1^{ère} session peuvent être conservées si ≥ 10 .



UFR BIOLOGIE

Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2017 - 2018

MASTER Biologie Santé

Conseil de Gestion de l'UFR BIOLOGIE : avis favorable le 20/09/2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

MOREL Laurent (laurent.morel@uca.fr),

MALPUECH BRUGERE Corinne (corinne.malpuech-brugere@uca.fr)

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : Génétique, Physiologie, Pathologies,
MARTINEZ Marie (a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr),
MOREL Laurent (laurent.morel@uca.fr)
- Parcours 2 : Nutrition, Santé, Innovation (NSI) : Aliments, Bioactifs, Métabolismes – du microbiote aux maladies chroniques.

MALPUECH BRUGERE Corinne (corinne.malpuech-brugere@uca.fr), GUILLET Christelle (christelle.guillet@uca.fr), VASSON Marie-Paule (m-p.vasson@uca.fr), CARDOT Jean-Michel (j-michel.cardot@uca.fr), AIT-KADDOUR Abderrahmane (abderrahmane.aitkaddour@vetagro-sup.fr).

Contact en scolarité :

BRUGIERE Dominique, dominique.brugiere@uca.fr

Le master Biologie santé est composé de deux parcours :

Parcours 1 : Génétique et Physiologie, Pathologies

Parcours 2 : Nutrition, Santé, Innovation (NSI) : Aliments, Bioactifs, Métabolismes – du microbiote aux maladies chroniques. Le parcours 2 est lui-même composé de 2 Options :

Nutrition Santé Humaine (NSH)

Innovation en Nutrition Santé (INS) avec un choix entre 2 blocs optionnels

-bloc 1 : Développement de Produits à visée Pharmaceutique et Nutritionnelle (DPPN)

-bloc 2 : Systèmes de Production Alimentaire (SPA)

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Assiduité en TP obligatoire.

Prise en compte de l'assiduité en CM, TD pourra être évaluée selon les MCC propres à chaque UE

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Evaluation des connaissances

Les épreuves sont organisées à l'issue de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

Un contrôle continu et /ou oral peut être organisé. Il n'y a pas de session de rattrapage pour le contrôle continu.

La 2^{ème} session est organisée en fin d'année universitaire.

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Distinction ABI/ABJ (selon motifs d'absence arrêtés en comité de pilotage)

ABJ : si le nombre de notes est supérieur à 2 -> neutralisation d'une note

ABJ : si le nombre de notes est égal à 2 -> épreuve de substitution

ABI : prise en compte de la note « zéro »

Accès à la salle d'examen

L'accès à la salle ne sera plus possible au-delà d'un retard de 30 minutes

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les CM et TD seulement)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu (hors TP))

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Le RSE fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique entre l'étudiant et l'équipe pédagogique

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

MODALITES DE VALIDATION DE LA 1^{ère} ANNEE DE MASTER

- Le semestre 2 est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Toutefois il n'y a pas de compensation de et par l'UE Stage et pré-stage.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des deux semestres et d'avoir validé l'UE Stage et pré-stage.

MODALITES DE VALIDATION DE LA 2^{ème} ANNEE DE MASTER

Parcours 1 : Génétique et Physiologie, Pathologies (GPP)

Parcours 2 : Nutrition, Santé, Innovation (NSI) : Aliments, Bioactifs, Métabolismes – du microbiote aux maladies chroniques.

Pour valider la 2^{ème} année de Master, l'étudiant doit obtenir la moyenne générale aux unités d'enseignement définies sur la figure 2 et choisies par l'étudiant selon le parcours et, dans le parcours 2, l'option et le bloc optionnel choisi et dans les conditions définies par le tableau correspondant du contrôle des connaissances. Il n'y a pas de compensation de et par le stage du 2^{ème} semestre.

Maquettes de la formation :

Figure 1 : semestre 1 et 2

MASTER **BIOLOGIE SANTE**

Semestre 1

Socle commun
de formation fondamentale

✍ 1 UE de langue obligatoire (3 ects)

"#Anglais □

✍ 2 UE transversales obligatoires (6 ects)

"#inser; on#Professionnelle □

"#BioSta; s; ques# □

✍ 6 UE scientifiques de spécialité au choix (18 ects) □

"#Contrôle de#expression des#gènes □

"#Régula; on#épigéné; ques □

"#Signalisa; on#cellulaire □

"#Microbiote#ntes; nal; #environnement#liges; f#
et#Pathologies □

"#Nutri; on; #métabolisme; #pathologies □

"#Biochimie#alimentaire#et#valeurs#nutri; onnelles □

"#Modèles#géné; ques# □

✍ 1 UE scientifique transversale au choix (3 ects)

"#Bioanalyse#génomique#et#transcriptomique#

"#Protéomique#et#métabolomique □

"#Innova; on#Marché#SVS#

Semestre 2

Enseignements d'orientation

✍ 4 UE scientifiques de spécialité au choix (12 ects) □

(dont "2" au plus dans un même thème) □

Thème & Génétique/Développement & 3 UE &

!"Dynamique du génome □

!"Maintenance et stabilité du génome □

!"Développement et Reproduc; on □

Thème & Physiologie, Biologie du cancer & 3 UE &

!"Biologie cellulaire et oncogénèse □

!"Intégra; on des fonc; on s'erveuses et endocrines □

!"Interac; on s'bell.; différenci; on et devpt tumoral □

Thème & Nutri+on & 3 UE &

!"Régula; on des gènes par les nutriments □

!"Nutri; on et cancer □

!"Nutri; on et ac; vités physiques □

Thème & Aliments Santé & 3 UE &

!"Sciences; technologies et Impact des procédés □

!"Les filières de l'agroalimentaire □

!"Qualité; sécurité microbienne des aliments □

✍ 1 UE scientifique transversale au choix (3 ects)

!" Sciences de l'animal de laboratoire □

!" BioSta; s; ques 2" □

!" Management de l'innova; on dans les Mé; ers'
des SVS □

✍ 1 UE travail expérimental (6 ects)

!" Projet de filière □

!" Mini-projet de recherche (obl. GPP)

✍ 1 UE pré-stage et stage obligatoire (9 ects)

Thème & Microbiologie pour la santé & 3 UE &

!" Microbiote; nutri; on; l'immunité; santé □

!" Agents Infec; eux; l'inflamma; on et l'arcinogénèse □

!" Pathogénie des Infec; on s'microbiennes □

Thème & Pharmacologie/neurosciences & 3 UE &

!" Neurophysiologie □

!" Physiopharmacologie de la douleur □

!" Neurodéveloppement/ Neurodégenérescence □

Figure 2 Semestre 3 M2

MASTER BIOLOGIE SANTE

Semestre 3 Enseignements de spécialisation

Parcours!! Géné%que, !Physiologie, !Pathologies!	Parcours!Nutri(on, !Santé, !Innova(on!! op#on!«!Nutri&on)Santé)Humaine») op#on!«!Innova&on(en)Nutri&on)Santé»)»)	
<p>!UE!de!langue!obligatoire!(3!lects) □</p> <p>"!Anglais □</p>	<p>!UE!de!langue!obligatoire!(3!lects) □</p> <p>"!Anglais □</p>	<p>!UE!de!langue!obligatoire!(3!lects) □</p> <p>"!Anglais □</p>
<p>!UE!transversale!obligatoire!(3!lects) □</p> <p>" Inser. on!Professionnelle##] [#p. on!OEB □</p> <p>###Analyse!scien. fiquen!en!langue!anglaise □</p>	<p>!UE!transversale!obligatoire!(3!lects) □</p> <p>" Inser0on!Professionnelle##] [#p0on!OEB □</p> <p>###Analyse!scien0fique!en!langue!anglaise □</p>	<p>!UE!transversale!obligatoire!(9!lects) □</p> <p>1!"Qualité" Sécurité" Environnement" !Régementa0n □</p> <p>2!"Système!Info. !t!ogis0que# #management!Ges0n! !entreprise □</p> <p>3!"Ges0n!le!projet □</p>
<p>!UE!théma* ques(au!choix)!(24!lects)! □</p> <p>1!"Stratégies!d'analyse!des!génomomes □</p> <p>2!"Dynamique!du!génome □</p> <p>3!"Modifica. on!post' traduc. onnelles □</p> <p>4!"Développement, !Biologie!cellulaire, !Cellules!bouches □</p> <p>5!"Transduc. on!du!signal, !expression!génique!et!pathologies □</p> <p>6!"Oncologie!moléculaire □</p> <p>7!"Ontogenèse!ssulaire!et!Physiopathologies □</p> <p>8!"Fer. lité## Pathologies!de!la!reproduc. on □</p> <p>9!"Du!désordre!métabolique!aux!maladies!chroniques □</p> <p>10!"Neurosciences □</p> <p>11!"Microbiologie!Cellulaire □</p> <p>12!"Aspects!moléculaires!de!la!virulence!des!microorganismes □</p> <p>13!"Immunité!an. "infec. euse □</p>	<p>!UE!théma* ques!obligatoires!(15!lects) □</p> <p>1!"Nutri0on, !Développement, !Vieillesse □</p> <p>2!"Nutri0on, !Muscle, !Mobilité □</p> <p>3!"Nutri0on, !Signalisa0n!et!expression!génique □</p> <p>4!"Métabolisme!Intégré □</p> <p>5!"Du!désordre!métabolique!aux!maladies!chroniques □</p> <p>!UE!théma* ques!au!choix!(9!lects) □</p> <p>1!"Comportements!alimentaires!#Epidémiologie □</p> <p>2!"Transduc0n!du!signal, !expression!génique!et!pathologie □</p> <p>3!"Modifica0n!post' traduc0nelles □</p> <p>4!"Microbiologie!Cellulaire □</p> <p>5!"Aspects!moléculaires!de!la!virulence!des!microorganismes □</p> <p>6!"Immunité!an0"infec0euse □</p>	<p>!Blocop* onnel!1!:!UE!théma* ques!obligatoires!(18!lects) □</p> <p>1!"Environnement!économique!et!juridique □</p> <p>2!"Régementa0n, !Formula0n!et!fabrica0n!des!formes □</p> <p>3!"Marke0ng!et!Design □</p> <p>4!"Innova0n!en!Développement!de!produits!de!nutri0on!et!de!santé!#</p> <p>5!"Projet!d'applica0n □</p> <p>ou!</p> <p>!Blocop* onnel!2!:!UE!théma* ques!au!choix!(18!lects) □</p> <p>1!"Produits!alimentaires!#Signes!d'iden0fica0n!de!qualité!et!d'origine □</p> <p>2!"Rela0n!Systèmes!de!produc0n!et!qualités!des!produits □</p> <p>3!"Produits!et!leur!environnement!##évalua0n!sensorielle!des!aliments!# #emballage, !bondi0nement □</p> <p>4!"Ges0n!de!produc0n!et!performance!industrielle!#</p> <p>5!"Marke0ng!et!étude!de!marché □</p>

MASTER Biologie santé - 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Biochimie Alimentaire et Valeurs Nutritionnelles ⁽¹⁾	3	-	ET	-	1	A ⁽¹⁾	-	1	E	2h	1	E	2h
UE 2 : Contrôle de l'expression des gènes	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 3 : Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies ⁽¹⁾	3	-	ET	-	1	A ⁽¹⁾	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 4 : Modèles génétiques	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 5 : Nutrition, métabolisme et pathologies ⁽¹⁾	3	-	ET	-	1	A ⁽¹⁾	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 6 : Régulations épigénétiques	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 7 : Signalisation cellulaire	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 8 : Anglais	3	-	CC	-	2*	O/E	-/2h	1	E	2h	1	O	-
UE 9 : Bio-statistiques 1	3		ET	100	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 10 : Insertion Professionnelle ⁽²⁾	3		CC	-	(2)			1	O		1	O	

UE 11 : Analyse du protéome et du métabolome	3	-	ET	100	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 12 : Bio-analyse en génomique et transcriptomique	3	-	CC ET	30 70	2* 1	E, TP/ E	1h30 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 13 : Innovation et Marché des Sciences de la Vie et de la Santé	3	-	ET	-	1	E	2h	1	ET	2h	1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

⁽¹⁾ A : Epreuves écrites de 2 heures et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

⁽²⁾ Epreuves > 2 par exemple rendu d'étude bibliographique, de CV, d'entretien

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 2 : Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 3 : Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 4 : Dynamique du génome	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 5 : Maintenance et stabilité du génome	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 6 : Reproduction - Développement	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 7 : Neurophysiologie	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 8 : Physio-pharmacologie de la douleur	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 9 : Neuro-développement/Neuro-dégénérescence	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 10 : Régulation des gènes par les nutriments	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 11 : Nutrition et cancer	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 12 : Nutrition et activité Physique	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 13 : Biologie cellulaire et oncogénèse	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 14 : Intégration des systèmes nerveux et endocrines	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 15 : Interaction cellulaire, différenciation et	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h

développement tumoral													
UE 16 : Sciences et technologies des procédés	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 17 : Grandes filières agro-alimentaires ⁽¹⁾	3	-	ET	-	1	E+O	2h (ET)	1	E	2h	1	E	2h
UE 18 : Qualité et sécurité microbiologique des aliments ⁽²⁾													
EC1 : Qualité	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
EC2 : Sécurité microbiologique des aliments													
UE 19 : Mini-projets de recherche	6	-	CC ET	60 40	2* 1	M+S E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 19 : Projets de filières	6	-	ET		2*	M+S	-	Non applicable					
UE 20 : Pré-stage et Stage ⁽³⁾													
EC1 : Pré-stage	3	30%	ET		2*	M+S		Non applicable	Non applicable	Non applicable	1	O	-
EC2 : Stage	6	70%	ET		2*	M+S							
UE 21 : Sciences de l'animal de laboratoire	3		CC ET	35 65	2* 1	TP E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 22 : Bio statistique 2	3												
UE 23 : Management de l'innovation en SVS ⁽⁴⁾	3	-	ET	-	1	A ⁽⁴⁾	-	1	E	2h	1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; ND : Non Déterminable

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

⁽¹⁾ ET : Ecrit 70%note, Oral 30% note

⁽²⁾ UE 18 « Qualité et sécurité microbiologique des aliments » : examen terminal de 2h (dont 1h30 commune avec Master Microbiologie)

⁽³⁾ En cas d'absence à la présentation écrite ou orale relative au pré-stage et stage (UE20 EC1 et EC2) ou au projet de filière (UE19) l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Pour l'UE20, il peut être proposé un oral en deuxième session. Par contre pour l'UE19 (Projet de filière) s'agissant d'un travail de groupe, aucune deuxième session à titre individuel n'est envisageable.

⁽⁴⁾ A : Epreuves écrites de 2 heures et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC

Cas particulier des UE spécifiques au Master Santé Recherche (hors maquette Master BS) :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Biologie de la reproduction humaine	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
Fonctions orales et nutrition	3	-	ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h

MASTER Biologie santé - 2^{ème} année

- Parcours 1 – Génétique et Physiologie, Pathologies (GPP)

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC	-	2*	O/E	2h	1	E	2h	1	O	-
UE 2 : EC1 Insertion professionnelle ⁽¹⁾ EC2 Analyse scientifique en langue anglaise	3	50% 50%	A ⁽¹⁾ ET	-	2* 1	A ⁽¹⁾ E	- 2h	1 1	O E	2h	1 1	O E	2h
UE 3 : Stratégie d'analyse des génomes	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 4 : Dynamique du génome	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 5 : Modifications post- traductionnelles	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 6 : Développement, Biologie cellulaire, Cellules Souches	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 7 : Transduction du signal expression génique et pathologies	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 8 : Oncologie moléculaire	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 9 : Ontogenèse tissulaire et Physiopathologie	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 10 : Fertilité-pathologies de la reproduction	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h

UE 11 : Du désordre métabolique aux maladies chroniques	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 12 : Neurosciences	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 13 Microbiologie Cellulaire	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 14 Aspects moléculaires de la virulence des microorganismes	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 15 Immunité anti-infectieuse	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; ND : Non Déterminable

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Remarques

⁽¹⁾ type d'épreuves : étude bibliographique, CV, entretien

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Stage	30		ET	-	2*	M+S	-				2*	M+S	-

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; ND : Non Déterminable

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Tous les étudiants passent obligatoirement la soutenance du stage en 1^{ère} session, sauf cas de force majeure dûment justifié

- Une seconde session pour l'UE stage ne peut pas être organisée à la demande d'un étudiant

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC

- Parcours 2 – Nutrition, Santé, Innovation (NSI) : Aliments, Bioactifs, Métabolisme – du microbiote aux maladies chroniques

a- Parcours 2, Option Nutrition Humaine (Op. NH)

Semestre 3

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC		2*	O/E	2h	1	E	2h	1	O	-
UE 2 :	3	50%	A ⁽¹⁾	-	2*	A ⁽¹⁾	-	1	O		1	O	
EC1 Insertion professionnelle ⁽¹⁾		50%	ET		1	E	2h	1	ET	2h	1	E	2h
EC2 Analyse scientifique en langue anglaise													
UE 3 : Nutrition, Développement, Vieillesse	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 4 : Du désordre métabolique aux maladies chroniques	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 5 : Nutrition, Muscle, Mobilité	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 6 : Nutrition, Signalisation et expression génique	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 7 : Métabolisme intégré	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 8 : Comportements Alimentaires / Epidémiologie	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 9 : Modifications post- traductionnelles	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 10 : Transduction du signal expression génique et pathologies	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 11 : Microbiologie Cellulaire	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 12 : Aspects moléculaires de la virulence des microorganismes	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 13 : Immunité anti-infectieuse	3		ET	-	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h

⁽¹⁾ type d'épreuves : étude bibliographique, CV, entretien

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Stage	30		ET	-	2*	M+S	-				2*	M+S	-

REMARQUES :

- Tous les étudiants passent obligatoirement la soutenance du stage en 1^{ère} session, sauf cas de force majeure dûment justifié
- Une seconde session pour l'UE stage ne peut pas être organisée à la demande d'un étudiant

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC

b- Parcours 2, Option Innovation en Nutrition Santé (INS) avec un choix entre 2 blocs optionnels

-bloc 1 : Développement de Produits à visée Pharmaceutique et Nutritionnelle (DPPN)

-bloc 2 : Systèmes de Production Alimentaire (SPA)

Semestre 3

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3		CC	-	2*	O/E	2h	1	O/E	2h	1	O	-
UE 2 : Qualité-Sécurité-Environnement-Réglementation	3		ET	-	2*	M+S	-	2	M+S	-	1	O	-
UE 3 : Système Information et logistique – management et gestion d'entreprise	3		CC	-	2*	E/O	2h/-	2	E/O	2h/-	1	O	-
UE 4a : Gestion de projet bloc 1	3		ET	-	1	E	3h	1	E	3h	1	E	3h
UE 4b : Gestion de projet bloc 2	3		ET	-	1	M	-	1	M	-	1	M	-
UE 5 : Bloc 1 : DPPN Environnement économique et juridique de l'innovation	3		CC	-	2*	A	-	1	O	-	1	O	-
UE 6 : Bloc 1 : DPPN Réglementation, Formulation et fabrication des formes	3		CC	-	2*	A	-	1	O	-	1	O	-
UE 7 : Bloc 1 : DPPN Innovation et Développement de produits de nutrition et de santé	3		CC	-	2*	A	-	1	O	-	1	O	-
UE 8 : Bloc 1 : DPPN Marketing et design	3		CC	-	2*	A	-	1	O	-	1	O	-
UE9 : Bloc 1 : DPPN Projet d'application	6		ET	-	1	E	6h	1	E	6h	1	E	3h

UE 5 : Bloc 2 : SPA Produits alimentaires de terroir et signes d'identification de la qualité et de l'origine Environnement économique et juridique de l'innovation	3		ET	-	2*	M+S	-	1	A ⁽¹⁾		1	A ⁽¹⁾	
UE 6 : Bloc 2 : SPA Relation Systèmes de production et qualités des produits	3		ET	-	2*	M+S	-	1	A ⁽¹⁾		1	A ⁽¹⁾	
UE7 : Produits et leur environnement : évaluation sensorielle des aliments & emballage, conditionnement			ET	-	1	O	-	1	A ⁽¹⁾		1	A ⁽¹⁾	
UE 8 : Bloc 2 : SPA Gestion de production et performance industrielle	3		ET	-	1	M	-	1	A ⁽¹⁾	1	1	A ⁽¹⁾	1
UE 9 : Bloc 2 : SPA Marketing et étude de marché	3		ET	-	1	M	-	1	A ⁽¹⁾	1	1	A ⁽¹⁾	1

(1) Epreuves écrites (ou présentation de rapport) et/ou orales

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC

Semestre 4

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Stage	30		ET	-	2*	M+O	2	M+O	-	2	2*	M+O	-

(*) Lorsqu'un contrôle continu ou un examen terminal est composé de 2 épreuves, chacune des 2 épreuves vaut 50% de la note finale de CC